Évaluation du patrimoine urbain

ARRONDISSEMENT

de L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève — Sainte-Anne-de-Bellevue

Montréal

Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
Direction du développement urbain
Division du patrimoine et de la toponymie

Évaluation du patrimoine urbain

ARRONDISSEMENT

de L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève — Sainte-Anne-de-Bellevue

Montréal

Étude réalisée par le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine

Direction du développement urbain, sous la direction de Madame Céline Topp

Cette analyse du patrimoine urbain a été réalisée par la Division du patrimoine et de la toponymie sous la direction de Jean-François Gravel, chef de division. Le travail a été effectué de janvier 2003 à mai 2004 dans le cadre de la préparation du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, qui a été adopté par le Conseil municipal le 23 novembre 2004. L'équipe du projet comprend, pour l'évaluation du patrimoine bâti et la recherche historique, Julie Boivin, Elizabeth Bonner, Anne-Marie Dufour, Guy Lafontaine, Christiane Lefebvre et Pierre-Paul Savignac, architectes, et Denise Caron, historienne. La recherche et l'écriture pour le patrimoine archéologique ont été réalisées par Claire Mousseau, archéologue, avec la collaboration de Françoise Duguay, François Bélanger, Anne-Marie Balac et Christian Roy, également archéologues. De plus, Gisèle Trépanier, conseillère en aménagement, et Nicole Halpert, chargée de communication, ont participé à la révision des textes tandis que Ginette Bouchard, secrétaire d'unité administrative, a procédé à la saisie de texte. Finalement, nous tenons à remercier nos collaborateurs des directions de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des arrondissements.

Remerciements

Rendus cartographiques :
Division des politiques et du Plan d'urbanisme
Révision linguistique :
Sylvie Poulin
Conception graphique et mise en page :
Marie Violaine Lamarche
Photographies :
Ville de Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, P. Fauteux

Ce document fait partie d'une série de cahiers qui ont été réalisés pour chacun des 27 arrondissements de la Ville de Montréal. Les différents cahiers d'évaluation du patrimoine urbain peuvent être consultés sur notre site internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/patrimoine

ISBN 2-7647-0444-5

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2005
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2005

Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
Direction du développement urbain
Division du patrimoine et de la toponymie

TABLE DES MATIÈRES

ARRONDISSEMENT

de L'île-Bizard–Sainte-Geneviève–Saint-Anne-de-Bellevue

7 AVANT-PROPOS

9 1. CADRE MÉTHODOLOGIQUE

9 **1.1 Introduction**
9 **1.2 Le cadre bâti d'intérêt patrimonial**
9 1.2.1 Approche, étapes et résultats
11 1.2.2 Critères de sélection
14 **1.3 Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial**
14 **1.4 Le patrimoine archéologique**
14 1.4.1 Le caractère spécifique de ce patrimoine
16 1.4.2 La démarche générale d'acquisition de connaissances et de conservation
17 1.4.3 L'approche méthodologique et l'identification du patrimoine archéologique au Plan d'urbanisme
19 **1.5 Nouvelles perspectives**

21 2. HISTORIQUE

25 3. ÉVALUATION DU PATRIMOINE URBAIN

25 **3.1 Mise en situation**
25 **3.2 Résultat de l'analyse**
25 3.2.1 Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial
27 3.2.2 Le cadre bâti d'intérêt patrimonial
27 A Les secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle
32 B Les secteurs de valeur patrimoniale intéressante
33 C Les ensembles urbains d'intérêt
34 D Les immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle
Carte synthèse : Évaluation du patrimoine urbain
39 3.2.3 Le patrimoine archéologique
40 A Les secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel
44 B Les secteurs d'intérêt archéologique
44 C Les sites archéologiques
45 D Les biens culturels à statut
Carte synthèse : Le patrimoine archéologique

49 4. RECOMMANDATIONS

49 **4.1 Générales à l'échelle de l'arrondissement**
50 **4.2 Générales à l'échelle montréalaise**
51 **4.3 Spécifiques à l'arrondissement**

53 BIBLIOGRAPHIE

AVANT-PROPOS

Le repérage du patrimoine urbain dont nous faisons état ici a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, qui a été adopté par le Conseil municipal le 23 novembre 2004.

Le chapitre 2 de la première partie du Plan d'urbanisme formule différentes orientations d'aménagement pour Montréal et comprend une section sur le patrimoine bâti, archéologique et naturel. Le repérage des secteurs et bâtiments d'intérêt patrimonial et des secteurs d'intérêt archéologique contribuera à atteindre l'objectif de conservation énoncé dans le Plan. Il a été mené par la Division du patrimoine et de la toponymie en collaboration avec la Division des politiques et du Plan d'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, de janvier 2003 à mai 2004. En ce qui a trait aux sites archéologiques recensés, la liste a été mise à jour en mars 2004.

Préparés par la Division du patrimoine et de la toponymie, les « Cahiers d'arrondissement » présentent la méthodologie du travail de repérage, un bref historique de chacun des arrondissements, les résultats complets du repérage du patrimoine bâti et archéologique, la justification des choix des secteurs, des recommandations et une bibliographie. Ces cahiers, qui constituent un document d'appoint au Plan d'urbanisme, s'adressent d'abord aux citoyens et aux gestionnaires des arrondissements afin de les sensibiliser à l'importance de conserver le patrimoine de leur localité, ainsi que de les aider à mieux comprendre le territoire et à développer des outils de gestion et de contrôle appropriés pour assurer la conservation de leur patrimoine urbain.

C'est la première fois que l'on entreprend un tel travail pour les 27 arrondissements de l'île, travail qui suppose non seulement l'examen de nouvelles thématiques et l'établissement de collaborations avec les arrondissements de Montréal, mais aussi une harmonisation des visions et des représentations que les arrondissements ont de leur patrimoine. Par exemple, dans certains cas, seul le patrimoine du Régime français était privilégié; ailleurs, on n'avait jamais considéré que le parc immobilier plus récent puisse avoir une valeur patrimoniale. Ce repérage connexe au Plan d'urbanisme constitue donc une chance unique de faire converger des visions différentes et d'envisager le patrimoine de l'ensemble des arrondissements de Montréal dans une perspective commune.

I. CADRE MÉTHODOLOGIQUE

I.1 Introduction

Le patrimoine urbain montréalais ne se limite pas à une addition de bâtiments individuels de grand intérêt. Il porte aussi l'empreinte des époques passées sous forme de tracés de rues, de paysages, de constructions, d'éléments naturels, de vestiges archéologiques ou de vues exceptionnelles. Le patrimoine urbain forme l'environnement dans lequel nous vivons aujourd'hui et chacune de ses composantes entretient des relations complexes avec les autres. Ainsi, un bâtiment contribue à la qualité et à l'identité d'un lieu, et inversement, certaines qualités qui lui sont extérieures rehaussent son attrait. Par exemple, une église et une école donnant sur un parc ajoutent à son intérêt; un aménagement paysager particulier, tel un écrin, peut contribuer à rehausser la valeur patrimoniale d'un bâtiment; une habitation plutôt modeste peut se trouver dans un secteur qui présente de belles qualités d'ensemble (homogénéité, couvert végétal, etc.); et des rues peuvent offrir des vues exceptionnelles sur un élément naturel ou construit. La nature multidimensionnelle du patrimoine urbain fait qu'on ne peut considérer ses composantes isolément. Ainsi, l'ancienneté, le potentiel d'évocation historique, la qualité architecturale, l'harmonie et les qualités visuelles, la présence d'éléments naturels, le tracé des rues, le potentiel ou l'intérêt archéologique sont autant de facteurs que nous avons pris en compte afin de jeter les bases d'une meilleure intégration du patrimoine aux problématiques urbaines.

La structure méthodologique comprend trois volets. Le premier traite de l'approche et des critères employés pour le cadre bâti d'intérêt patrimonial, le second explique ce que nous entendons par la notion de tracés fondateurs d'intérêt patrimonial, et le troisième expose les critères utilisés pour le patrimoine archéologique.

I.2 Le cadre bâti d'intérêt patrimonial

I.2.1 Approche, étapes et résultats

L'approche choisie pour la sélection des bâtiments et secteurs s'appuie sur le concept de paysage urbain développé par Kevin Lynch, selon lequel le territoire se découvre à partir de l'intérieur et non à vol d'oiseau (en plan), et se compose d'une succession de séquences visuelles expérimentées le long d'un parcours.

Cette approche, basée sur l'expérience spatiale, comporte au moins deux implications. L'une marque notre préférence pour la considération des bâtiments exceptionnels ou intéressants dans leur contexte plutôt qu'en tant qu'objets isolés. L'autre est que les limites des secteurs sélectionnés sont déterminées par le champ visuel. Ces limites ne sont donc pas arbitrairement placées au centre des rues mais bien au fond des lots afin d'englober toutes les composantes du champ visuel.

Même si elles sont réalisées pour tout le territoire de la ville de Montréal, la sélection et la qualification des bâtiments et secteurs patrimoniaux peuvent contribuer à faire ressortir la spécificité des arrondissements. En effet, Montréal est composée de différents territoires qui possèdent une identité et une histoire propres qui méritent d'être reconnues. Nous avons pris le parti de choisir l'arrondissement comme échelle d'observation du territoire afin de dégager ces spécificités locales. De la sorte, les arrondissements qui ont connu un développement plus récent sont également considérés et les particularités de leur patrimoine sont reconnues.

Si ce repérage fondé sur l'expérience spatiale prend largement appui sur un travail d'observation sur le terrain, il n'aurait pu être achevé sans l'étude de sources documentaires. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un processus linéaire, voici les principales étapes suivies par la Division du patrimoine et de la toponymie :

1) Préparation de critères de sélection.
2) Rencontre avec chacun des 27 arrondissements pour exposer la démarche et les critères de sélection.
3) Visite du territoire de chacun des arrondissements avec les professionnels concernés.
4) Recherche et étude de la documentation existante pour chacun des arrondissements :
   – inventaires, études patrimoniales, études typomorphologiques, monographies, dépouillement de périodiques, bases de données (Service des immeubles, Communauté urbaine de Montréal, Fondation du patrimoine religieux, etc.) ;
   – cartographie ancienne et photos aériennes.
5) Collecte d'informations thématiques :
   – inventaires (les églises, les écoles, etc.),dépouillement de périodiques (le patrimoine moderne, etc.) ;
   – consultation d'un expert en patrimoine industriel.
6) Élaboration d'un historique et d'une bibliographie pour chacun des arrondissements.
7) Analyse de la documentation et détermination préliminaire des territoires et immeubles d'intérêt pour chacun des arrondissements.
8) Travail sur le terrain : repérage en voiture et à pied avec la collaboration de certains arrondissements.
9) Photographies et report des données spatiales sur des cartes.
10) Vérification de la cohérence du traitement des secteurs d'intérêt qui chevauchent plusieurs arrondissements.
11) Catégorisation des secteurs et immeubles d'intérêt patrimonial (exceptionnels et intéressants).
12) Rédaction de courts textes résumant l'intérêt patrimonial de chacun des secteurs sélectionnés.
13) Préparation des cartes et listes finales.
14) Identification de quelques bâtiments et secteurs d'intérêt patrimonial exceptionnel qui se démarquent à l'échelle montréalaise (les incontournables).

Tout au long des différentes étapes du projet, les résultats du travail ont été bonifiés par les connaissances des professionnels des arrondissements et de divers comités rattachés à la préparation du Plan d'urbanisme.

Les résultats du repérage du patrimoine urbain se présentent sous forme de listes de bâtiments et de cartes définissant des secteurs d'intérêt. Il est important de comprendre que ces deux éléments ne peuvent être dissociés l'un de l'autre – ils sont complémentaires. Ainsi, on a inclus dans les listes tous les bâtiments exceptionnels de chacun des arrondissements, mais il était impossible d'inscrire tous les bâtiments intéressants, étant donné leur trop grand nombre. Nous nous sommes donc limités à nommer individuellement les bâtiments qualifiés d'intéressants qui se trouvaient à l'extérieur de secteurs d'intérêt. Ces deux outils doivent donc être interprétés en complémentarité.

Le système d'identification des secteurs utilisé dans le document correspond à celui des cartes. Le premier chiffre correspond au numéro d'arrondissement. Il est suivi de la lettre E pour les secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle, de la lettre I pour les secteurs de valeur patrimoniale intéressante, de la lettre N pour les secteurs industriels d'intérêt ou par la lettre U pour les secteurs urbains d'intérêt. Le deuxième chiffre correspond au numéro du secteur.

L'échéancier de réalisation du Plan d'urbanisme, les ressources disponibles ainsi que l'état actuel des connaissances sur les différents bâtiments et lieux d'intérêt ont été déterminants quant à la méthodologie adoptée. Ces contraintes inévitables ont constitué un défi de taille pour la production de ce document qui est, malgré tout, une base solide à partir de laquelle on pourra amorcer une réflexion plus poussée sur la protection du patrimoine montréalais.

1.2.2 Critères de sélection

LES SECTEURS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Les secteurs d'intérêt patrimonial ont été sélectionnés sur la base des critères suivants[1] :

– leur capacité de témoigner d'un thème ou d'un événement historique ;
– leur qualité architecturale (forme, usage, technologie constructive) ;
– leur participation à la qualité de la vie urbaine et du paysage.

À titre d'exemple, on identifie le noyau originel d'un village, un pôle d'activité lié à la concentration d'équipements collectifs, un quartier ouvrier du début du siècle, etc. Cette notion de patrimoine est englobante et correspond aux nouvelles tendances véhiculées par les chartes internationales en matière de conservation.

Tous les secteurs identifiés ont ensuite été qualifiés comme suit[2] :

– **Exceptionnels :** secteurs ayant conservé leurs qualités au chapitre des aménagements urbains, des implantations de bâtiments, de la géographie et des paysages et qui regroupent des suites architecturales, des alignements de bâtiments d'intérêt patrimonial, des zones unifiées par une fonction ou une typologie architecturale. Les ensembles de cette catégorie ont subi relativement peu de perturbations et présentent un caractère d'harmonie formelle et fonctionnelle. De plus, ils sont souvent reconnus comme des témoins historiques importants.

– **Intéressants :** ensembles comprenant plusieurs bâtiments et certaines caractéristiques environnementales qui présentent un intérêt patrimonial. Ce sont toutefois des ensembles dont la trame urbaine peut avoir été partiellement modifiée, qui ont pu connaître un certain nombre de perturbations et qui renferment parfois des constructions peu intégrées à l'ensemble. Certaines zones dont l'état est moins satisfaisant sur le plan architectural ou environnemental pourraient présenter un intérêt si une action de mise en valeur était entreprise.

Dans tous les cas, l'échelle de comparaison pour cette qualification est l'arrondissement, c'est-à-dire que nous avons identifié les secteurs exceptionnels et intéressants propres à l'arrondissement, ce qui fait ressortir sa spécificité dans l'ensemble montréalais. Lorsqu'un secteur se révèle avoir une importance à l'échelle montréalaise, on pourra recommander sa protection en procédant à la constitution d'un site du patrimoine en vertu de la *Loi sur les biens culturels du Québec*[3].

1 Ces critères sont issus du document de travail Guide de gestion des études patrimoniales préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en 2001 et révisé en 2003.

2 Ces critères sont inspirés du *Guide d'évaluation des biens culturels et des districts historiques* de la Ville d'Ottawa, 1987.

3 Conformément au document de travail *Citation et constitution de sites du patrimoine* préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en novembre 2003.

LES IMMEUBLES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Les immeubles d'intérêt patrimonial ont été sélectionnés sur la base des critères suivants[4] :

– leur capacité de témoigner d'un thème ou d'un événement historique ;
– leur qualité architecturale (forme, usage, technologie constructive) ;
– leur participation à la qualité de la vie urbaine et du paysage.

Cette notion de patrimoine est englobante et correspond aux nouvelles tendances véhiculées par les chartes internationales en matière de conservation. Outre l'architecture monumentale, elle inclut donc l'architecture vernaculaire, le patrimoine moderne, le patrimoine industriel, etc.

Dans les cas du patrimoine moderne et du patrimoine industriel, nous avons jugé utile d'utiliser des critères spécifiquement adaptés à ces réalités.

Patrimoine moderne : Des bâtiments peuvent être considérés comme faisant partie du patrimoine moderne s'ils ont été construits entre 1930 et 1975 et qu'ils illustrent les caractéristiques de cette époque relativement[5] :

– aux conditions sociales, économiques et politiques changeantes ;
– aux progrès technologiques rapides ;
– aux nouvelles façons d'exprimer les formes et de répondre aux besoins fonctionnels.

Patrimoine industriel : Le patrimoine industriel commande aussi une adaptation des critères en usage pour reconnaître sa spécificité, notamment quant à la primauté de la fonction sur l'esthétique architecturale ainsi qu'à son lien particulier avec la trame urbaine. Les critères utilisés sont les suivants[6] :

– la valeur historique et sociale d'une industrie dans le développement de l'arrondissement, de la ville ou même de la province et du pays ;
– l'intégrité du complexe (ancienneté, évolution architecturale, évolution technologique) ;
– le procédé de production particulier;
– le lien avec les voies de transport ;
– le lien avec le développement des quartiers ouvriers ;
– l'insertion dans le paysage urbain.

Finalement, tous les immeubles d'intérêt patrimonial ont été qualifiés comme suit[7] :

– **Exceptionnel :** un bâtiment ancien par rapport aux autres bâtiments de l'arrondissement construits aux mêmes fins et(ou) qui affiche des caractéristiques inhabituelles ou remarquables quant à son architecture (par rapport à des bâtiments comparables) et qui n'a pas subi de modifications extérieures importantes. De plus, il sert souvent de point de repère ou est reconnu comme un témoin historique important.
– **Intéressant :** un bâtiment qui n'est pas nécessairement plus ancien que ceux construits aux mêmes fins dans l'arrondissement, qui affiche certaines caractéristiques inhabituelles ou remarquables par rapport à des bâtiments comparables mais dans une moindre mesure que dans la catégorie précédente, et qui peut avoir subi quelques modifications.

4 Ces critères sont issus du document de travail *Guide de gestion des études patrimoniales* préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en 2001 et révisé en 2003.

5. Ces critères sont issus du *Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada : La commémoration du patrimoine bâti canadien de l'ère moderne* préparé par Parcs Canada en 2001.

6. Ces critères proviennent de l'*Évaluation du patrimoine industriel : critères généraux,* document préparé par Archémi pour le compte de la Ville de Montréal en 2003.

7. Ces critères sont inspirés du *Guide d'évaluation des biens culturels et des districts historiques* de la Ville d'Ottawa, 1987.

Comme dans le cas des secteurs d'intérêt patrimonial, l'échelle de comparaison pour ce travail de qualification est l'arrondissement, c'est-à-dire que nous avons identifié les bâtiments exceptionnels et intéressants propres à l'arrondissement, ce qui fait ressortir sa spécificité dans l'ensemble montréalais. Lorsqu'un bâtiment se révèle avoir une importance à l'échelle montréalaise, on pourra recommander sa protection par la citation en vertu de la *Loi sur les biens culturels du Québec*[8].

NOTIONS NOUVELLES

Les ensembles urbains d'intérêt : Le Plan d'urbanisme reconnaît l'intérêt de certains développements résidentiels d'après-guerre, qui composent une part importante du patrimoine des anciennes banlieues, en créant une catégorie appelée Ensembles urbains d'intérêt. On y retrouve, entre autres, des ensembles homogènes de bungalows, des secteurs de maisons qui adoptent le modèle développé par la Wartime Housing Limited ou des exemples des premières coopératives d'habitation. Leur repérage est exploratoire et vise à les intégrer au Plan en les reliant pour une première fois à des préoccupations de conservation du patrimoine. Ces ensembles urbains d'intérêt ont été sélectionnés lorsqu'ils présentent les qualités suivantes :

– ensemble représentatif des nouvelles façons d'habiter qui sont apparues pendant la Seconde Guerre mondiale;
– ensemble représentatif du boom démographique et du développement de la banlieue après la Seconde Guerre mondiale;
– projets d'ensemble présentant une certaine homogénéité des caractéristiques architecturales.

Les ensembles industriels d'intérêt : Le Plan d'urbanisme signale l'importance du patrimoine industriel montréalais en créant une catégorie particulière – Ensembles industriels d'intérêt. Cette catégorie est d'autant plus justifiée que le regard posé sur ces sites est différent en raison de leur taille et de leur complexité, de la primauté de leur fonction sur l'esthétique architecturale ainsi que de leur lien particulier avec la trame urbaine.

De plus, les ensembles industriels d'intérêt offrent des possibilités de mise en valeur nombreuses et variées. Il peut s'agir autant de restauration que d'interprétation du lieu. Cette diversité d'interventions possibles commande une excellente connaissance des lieux et activités de production, laquelle est malheureusement trop souvent embryonnaire actuellement. L'amélioration de cette connaissance est pourtant nécessaire pour permettre des interventions éclairées et même innovatrices qui inscriront pleinement ce patrimoine dans la vie urbaine contemporaine.

Le critère qui préside à la sélection d'un ensemble industriel d'intérêt est le regroupement particulièrement complexe de bâtiments industriels, structures de génie civil, machines, instruments, outils et équipements divers appartenant à une seule ou à plusieurs compagnies.

8 Conformément au document de travail *Citation et constitution de sites du patrimoine* préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en novembre 2003.

I.3 Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial

Sur l'île de Montréal, l'organisation du territoire remonte dans certains cas au XVII[e] siècle. De cette organisation naissent les voies de circulation qui sont souvent les marques les plus anciennes du Montréal agricole qui prévalait avant l'urbanisation. En effet, dès 1663, les sulpiciens deviennent seigneurs de l'île de Montréal. Ils planifient alors le territoire pour l'ouvrir à la colonisation. Pour cela, l'île est divisée en côtes – chacune, dénommée par les sulpiciens, désigne un ensemble de terres pouvant compter quelques dizaines de concessions et représentant une unité de territoire. Les terres individuelles sont des bandes parallèles étroites et longues. Pour chaque côte est prévu l'emplacement d'un chemin. Cela donne une idée du mode d'occupation du sol du système seigneurial mis en place sous le Régime français. Le système des côtes constitue la structure de base du peuplement de l'île sur laquelle s'appuiera tout développement postérieur.

En raison de l'insularité de la seigneurie de Montréal et de la présence du mont Royal, ce système de côtes présente toutefois une organisation originale. En effet, si dans la vallée du Saint-Laurent les côtes intérieures sont parallèles au fleuve, ce n'est pas nécessairement le cas à Montréal. C'est ainsi que, sur l'ensemble de l'île, le réseau routier qui dessert ces côtes présente une configuration propre. Ce réseau primitif, clairement illustré sur la carte de Jobin de 1834, montre l'ensemble des tracés fondateurs qui serviront par la suite d'épine dorsale au développement des quartiers. Grâce à cette carte, on comprend bien la structure du réseau des chemins à son apogée, à l'époque où l'île de Montréal était encore très fortement rurale.

Plusieurs de ces chemins se sont transformés en autoroutes et boulevards, d'autres ont conservé un potentiel évocateur du Montréal rural ancien, et quelques-uns se sont fortement urbanisés.

Parmi ces tracés fondateurs, nous avons sélectionné les tronçons qui présentent un intérêt patrimonial parce qu'ils relient toujours des bâtiments parmi les plus anciens de Montréal ou qu'ils sont bordés de bâtiments d'intérêt patrimonial. Ces tracés servent en quelque sorte de fil conducteur pour la compréhension du territoire. Ils permettent, entre autres, d'expliquer la présence d'un paysage rural ou de bâtiments anciens d'intérêt patrimonial qui apparaissent autrement un peu perdus dans la trame urbaine actuelle. En reliant différents éléments isolés, ces tronçons leur confèrent une importance accrue.

I.4 Le patrimoine archéologique

I.4.1 Le caractère spécifique de ce patrimoine

Le patrimoine archéologique est «*... la partie de notre patrimoine matériel pour laquelle les méthodes de l'archéologie fournissent les connaissances de base. Le patrimoine archéologique englobe toutes les traces de l'existence humaine et concerne les lieux où se sont exercées les activités humaines, quelles qu'elles soient, les structures et les vestiges abandonnés de toutes sortes, en surface, en sous-sol ou sous les eaux, ainsi que le matériel qui leur est associé. Le patrimoine archéologique est une richesse culturelle fragile et non renouvelable*».[9]

9 Extrait de la *Charte pour la protection et la gestion du patrimoine archéologique,* ICAHM, ICOMOS International, 1990.

La notion de patrimoine archéologique se rattache d'abord à un lieu physique, le site archéologique, qui correspond à tout espace dont le sous-sol recèle des vestiges d'occupation ancienne – ouvrages et constructions de tous types, objets témoins et tout autre élément matériel issu de l'action humaine. Le caractère enfoui des sites archéologiques fait que, contrairement à d'autres catégories de biens patrimoniaux, ce patrimoine constitue une ressource dont il est difficile de dresser rapidement un inventaire exhaustif. De nombreux sites, de natures diverses et de toutes époques, restent ainsi à découvrir sur le territoire de l'île de Montréal. Toute tentative de cerner la réalité du patrimoine archéologique ne pourra donc constituer qu'un exercice partiel de mise à jour des connaissances acquises. Cette part d'inconnu explique l'extrême vulnérabilité de ce patrimoine et les difficultés particulières d'en assurer la protection face aux exigences modernes du développement urbain.

Un second aspect important a trait au patrimoine archéologique en tant qu'objet de connaissance. L'archéologie constitue une discipline dont une des missions est l'étude des sociétés passées par l'intermédiaire des vestiges matériels que ces sociétés ont laissés derrière elles. Il s'agit, de plus, de la seule discipline qui traite dans le temps et l'espace de l'évolution de l'ensemble des sociétés humaines. Sa contribution est unique notamment en ce qui concerne la longue trajectoire suivie par l'humanité avant l'apparition de l'écriture. L'archéologie s'intéresse à toutes les sociétés, sans égard à leur origine ou à leur forme d'organisation, qu'elles soient, comme en Amérique, de souche autochtone, européenne ou autre.

À L'ÉCHELLE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

L'archipel de Montréal comprend trois nappes d'eau importantes, trois canaux d'écoulement, une vingtaine de rapides, trois cents îles (dont deux majeures, Montréal et Jésus) et plus de mille kilomètres de rives. Montréal est également le point de rencontre de trois grandes voies fluviales – le Saint-Laurent qui donne accès à l'Atlantique et aux Grands Lacs, le Richelieu d'où il est possible d'atteindre l'Hudson et l'État de New York, ainsi que l'Outaouais qui ouvre la porte vers l'ouest et le nord. L'importance de l'île de Montréal pour les Amérindiens s'explique tout particulièrement par cette localisation à la confluence et à proximité de plusieurs cours d'eau. Ces axes hydrographiques sont les routes traditionnelles de commerce au cours de la préhistoire et au début de la période historique. De plus, l'île de Montréal, la plus grande de l'archipel, comporte des terrasses de quinze, trente et cinquante mètres d'élévation ou même plus, en référence au mont Royal. Ces terres ont pu accueillir des populations humaines depuis 8 000 ans avant aujourd'hui, si l'on se fie aux premières découvertes archéologiques effectuées dans la vallée du Saint-Laurent.

La plus ancienne manifestation humaine recensée sur l'île de Montréal date de la fin de la période archaïque, entre 5 000 et 4 000 ans avant aujourd'hui. Cette occupation par les Amérindiens, au cours des périodes préhistorique et de contact, est un volet unique du passé de l'île de Montréal.

Pour la période historique, la documentation et les cartes anciennes fournissent des éléments interprétatifs valables, à partir des premières chroniques du XVI^{e} siècle jusqu'à nos jours. Elles sont cependant souvent muettes sur les différents aspects des modes de vie de certaines époques et de certains groupes et individus, de même que sur l'emplacement exact et l'organisation spatiale de plusieurs lieux d'exploitation et d'habitation, comme les avant-postes de Ville-Marie. Elles se taisent parfois volontairement et, en

d'autres occasions, ne font état que des préoccupations des classes dirigeantes, des autorités, de l'élite. L'archéologie pare à ces lacunes car elle étudie les traces concrètes laissées par les différents occupants. En milieu urbain, l'archéologie étudie en outre l'évolution de la forme urbaine et des formes concrètes, dans l'espace et dans le temps, pour idéalement accéder aux fondements de la culture.

Les recherches archéologiques menées à ce jour sur l'île de Montréal documentent une séquence d'occupation s'étirant sur plusieurs millénaires et associée à la présence de groupes aux horizons culturels et temporels fort diversifiés : campement amérindien, halte, carrière préhistorique pour l'extraction de la pierre, lieu de sépultures amérindiennes, noyau initial de Ville-Marie, lieux de fondation, forts et missions, bourgs anciens, moulin seigneurial, lieux de culte, cimetières (catholiques, protestants et juifs), complexes institutionnels, anciens faubourgs, villas, marchés publics, dépotoirs, complexes agricoles, complexes industriels, ouvrages de génie civil, etc., et les formes du paysage ancien de l'île de Montréal : terrasses, collines, ruisseaux, rivières, lacs, tourbières.

1.4.2 La démarche générale d'acquisition de connaissances et de conservation

Le site archéologique constitue le fondement concret de la démarche de conservation et de mise en valeur du patrimoine archéologique. La valeur intrinsèque du site archéologique, tout comme l'intérêt de procéder à son investigation, doivent être évalués en fonction de critères relatifs à sa signification, et non pas essentiellement relever de considérations touchant sa grande ancienneté ou le caractère plus ou moins monumental des vestiges qu'il recèle.

En milieu urbain ou aménagé de longue date, la démarche suivie consiste, au moyen de l'analyse des cartes anciennes, des documents d'archives, des données environnementales et des données archéologiques acquises, à caractériser la séquence d'occupation et le processus d'aménagement du territoire. Il s'agit de confronter les caractéristiques géographiques aux caractéristiques culturelles des sociétés ayant habité ou pu habiter un territoire, et de comprendre dans quelle mesure les occupations successives ont structuré le milieu d'origine et affecté les vestiges d'occupations antérieures. Cette étape est celle de l'étude de potentiel archéologique. La seconde étape consiste, en fonction des résultats de l'étude de potentiel archéologique, à procéder à une évaluation sur le terrain afin de vérifier la localisation précise, la nature et le degré d'intégrité des ressources archéologiques en place. Il s'agit de l'inventaire archéologique réalisé par des forages, sondages et tranchées exploratoires.

Selon la nature des découvertes découlant de l'inventaire archéologique, plusieurs avenues sont envisageables selon la valeur scientifique, didactique et symbolique du site et du contexte. Dans le cas d'un site archéologique de grand intérêt, il pourra être nécessaire d'assurer en priorité sa conservation *in situ.* Une réserve archéologique est souvent garante de la mise en valeur de ce patrimoine. La plupart des interventions archéologiques à Montréal surviennent dans le cadre de projets d'aménagement du territoire. Les mesures de protection du patrimoine archéologique peuvent alors entraîner la conservation intégrale *in situ* de certains vestiges, la mise en valeur *in situ* de vestiges, la relocalisation du projet d'aménagement, une modification du projet d'aménagement ou encore une fouille archéologique préventive sur les sites d'intérêt de façon à assurer une récupération maximale d'informations.

La majorité des sites archéologiques de l'île de Montréal se trouvent dans des espaces divers – sous-sol de bâtiment, terrain vacant, boulevard, rue, ruelle, square, place, parc, parc-nature – souvent menacés par des réaménagements, de nouvelles constructions et une modernisation des services publics souterrains. L'intégration de ce patrimoine dans les programmes de régénération du tissu urbain de Montréal devient donc prioritaire. C'est pourquoi la reconnaissance du patrimoine archéologique dans le Plan d'urbanisme de Montréal permettra de prévenir l'interférence négative des usages actuels de la ville et assurera la protection et la mise en valeur de vestiges et de sites archéologiques d'un grand intérêt pour l'histoire de Montréal.

1.4.3 L'approche méthodologique et l'identification du patrimoine archéologique au Plan d'urbanisme

En lien avec la confection du Plan d'urbanisme, la Ville de Montréal a réalisé une étude des sites archéologiques recensés en date de l'année 2003 et des secteurs d'intérêt archéologique. Cette étude s'étend à la partie montréalaise de l'archipel de Montréal, qui comprend l'île de Montréal mais aussi l'île des Sœurs, l'île aux Hérons, l'île aux Chèvres, l'île Dorval et d'autres. Ce faisant, elle assure une vision d'ensemble du territoire et met en perspective les espaces urbanisés où le patrimoine archéologique nécessite des mesures de protection. Pour comprendre la portée de la démarche, il est nécessaire de rappeler que seule une infime quantité des sites archéologiques sur l'île de Montréal sont connus.

Dans un premier temps, l'étude s'est attachée à localiser précisément et à évaluer les sites archéologiques déjà recensés et inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec, et dans un second temps, à qualifier, localiser et prioriser des secteurs d'intérêt archéologique.

LES SITES ARCHÉOLOGIQUES RECENSÉS

Au Québec, en vertu de la *Loi sur les biens culturels,* tout site archéologique découvert est codifié selon le code Borden et inscrit à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec. Le code Borden est un système d'enregistrement des sites archéologiques utilisé à l'échelle du Canada. Il permet de localiser un site archéologique d'après sa position géographique, longitude et latitude (ex. : BjFj), et selon l'ordre successif des découvertes archéologiques (ex. : BjFj-1). Au Québec, c'est le ministère de la Culture et des Communications qui a la responsabilité de tenir l'Inventaire des sites archéologiques de la province et qui attribue les codes Borden.

La Ville de Montréal a donc enrichi le Répertoire informatisé des sites archéologiques des données à l'échelle de l'île de Montréal. Les 191 sites archéologiques recensés en date de 2004 ont été caractérisés individuellement. Les critères utilisés pour cette évaluation sont :

– l'état de conservation physique du site et de son environnement immédiat, en considérant que plusieurs sites archéologiques recensés ont été détruits lors de travaux d'excavation ou ont fait l'objet de fouilles archéologiques ;
– la qualité documentaire des couches et des vestiges archéologiques, leur représentativité, leur unicité, leur ancienneté et, dans certains cas, leur capacité d'évocation.

Deux catégories ont été distinguées : les sites archéologiques intègres qui doivent être protégés et les sites archéologiques altérés qui ne nécessitent aucune mesure de protection. Tous ont été cartographiés, y compris les sites archéologiques altérés car ils sont révélateurs du potentiel archéologique d'un milieu donné.

LES BIENS CULTURELS À STATUT

La notion de bien culturel intègre, d'une part, les sites archéologiques et les biens archéologiques classés et, d'autre part, les sites historiques classés et les monuments historiques classés ou reconnus, l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, l'arrondissement naturel de Saraguay, les monuments cités et les sites du patrimoine. Tous ces biens ont fait l'objet d'un examen à partir de la documentation disponible afin de déterminer leur intérêt archéologique et, en conséquence, la nécessité d'une protection du patrimoine archéologique sur ces propriétés. Seuls les grands ensembles à statut sont cartographiés, les autres biens culturels étant présentés par arrondissement.

LES SECTEURS D'INTÉRÊT ARCHÉOLOGIQUE ET LES SECTEURS D'INTÉRÊT ARCHÉOLOGIQUE À FORT POTENTIEL

Le secteur d'intérêt archéologique est un territoire susceptible de renfermer des sites et des vestiges des périodes préhistorique, de contact et historique eu égard à ses caractéristiques géomorphologiques, biophysiques, archéologiques et historiques.

Des études plus poussées doivent y être réalisées afin d'évaluer précisément la qualité de préservation du milieu physique. La probabilité de découverte de témoins archéologiques demeure à ce jour difficile à estimer si l'on considère l'environnement et son degré de perturbation moderne. Il est donc nécessaire que les citoyens collaborent en communiquant toute découverte de vestiges dans les secteurs d'intérêt archéologique.

Le secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel est un territoire dont l'évaluation du contexte biophysique ainsi que des caractéristiques géomorphologiques, archéologiques et historiques démontre une forte possibilité qu'il recèle des vestiges archéologiques. La qualité de préservation du milieu physique, la densité des témoins archéologiques en sous-sol et(ou) hors sol et leur capacité de contribuer à la connaissance constituent des facteurs qui rehaussent le niveau d'intérêt accordé à un endroit particulier. Le secteur d'intérêt archéologique « à fort potentiel » est un territoire où des mesures de protection des sites éventuels sont nécessaires.

Pour chacun des 27 arrondissements de l'île de Montréal, l'identification des secteurs qui présentent un intérêt archéologique constitue une étape préalable à la protection des éventuels témoins archéologiques. Cet exercice, qui est d'ailleurs une première sur le territoire montréalais, est basé sur l'examen et l'évaluation de multiples sources documentant les aspects environnementaux et culturels de ces territoires. Cette étape permet également d'identifier les milieux qui doivent dans l'avenir faire l'objet d'une étude de potentiel et d'un inventaire archéologique.

Les secteurs ont été ciblés en fonction :

– du cadre biophysique et des qualités d'accueil de populations d'un territoire, depuis plusieurs millénaires; ce cadre a été documenté à partir d'études géologiques et géomorphologiques ainsi que par l'examen de cartes topographiques et de photographies aériennes anciennes afin de déterminer la proximité d'un axe de communication hydrographique ou terrestre, l'élévation des terrasses, les types de dépôts de surface, les concentrations de ressources alimentaires de même que l'approvisionnement en eau potable et autres éléments ;
– du contexte historique et de l'urbanisme moderne pour déterminer leur capacité à fonder un lieu de nature archéologique et à le préserver; ces contextes ont été documentés à partir de monographies historiques et par l'examen des cartes des XVII^{e}, XVIII^{e}, XIX^{e} et XX^{e} siècles et des photographies aériennes de 1947, 1948 et 1949, de même qu'à partir d'études sur les parcs-nature de l'île de Montréal, les propriétés institutionnelles, les biens

culturels à statut et les lieux historiques nationaux, comme le canal de Lachine ;
– du contexte archéologique documenté à partir de l'Inventaire des sites archéologiques du Québec ainsi que dans les publications, les rapports inédits et les relevés de découvertes. Des copies de ces études sont maintenant disponibles au Centre de documentation de la Direction du développement urbain de la Ville de Montréal ; le répertoire de ces ouvrages peut être consulté sur le site Web de la Ville de Montréal – Patrimoine archéologique.

L'analyse des caractéristiques des sites archéologiques connus permet de dégager des constantes qui influencent le choix des emplacements en fonction des cultures et des périodes, et d'élaborer des modèles archéologiques prédictifs. C'est ainsi que l'on constate, sites archéologiques à l'appui, que les groupes amérindiens de la période préhistorique et les premiers colons français choisissent approximativement les mêmes lieux pour s'établir. Par la suite, la disposition des occupations rurales européennes se démarque de celle des premiers noyaux villageois, au gré du développement des axes de transport terrestre. De plus, des activités spécialisées, tel un moulin à farine ou à scie mu par l'eau, une tannerie artisanale ou, plus tardivement, un complexe industriel, supposent des caractéristiques d'implantation fort différentes. Ces facteurs ont été pris en considération afin de tenter de localiser les territoires qui ont eu la faveur des populations locales depuis le début de l'occupation de l'île de Montréal jusqu'à nos jours.

Les secteurs les plus susceptibles d'abriter des vestiges archéologiques ont ainsi été identifiés et ont fait l'objet d'une inspection visuelle pour estimer leurs caractéristiques générales et observer, plus avant, le degré de conservation d'éventuels vestiges. Certaines modifications modernes majeures, comme l'ajout de remblais en rive, ont été réévaluées par suite de l'inspection visuelle. Les résultats de l'ensemble de ces étapes d'évaluation ont été cartographiés sur une représentation aérienne de l'île de Montréal, l'orthophoto 2002, afin de bien saisir toute la portée de l'urbanisme moderne sur les ressources archéologiques de l'île de Montréal.

Le résultat de cette réflexion qui comporte des limites, car il ne s'agit aucunement d'une étude de potentiel archéologique « fine » de l'île de Montréal, a été cartographié et des textes ont été rédigés en lien avec les catégories identifiées au Plan d'urbanisme : site archéologique recensé intègre, site archéologique recensé altéré, secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel, secteur d'intérêt archéologique, grand ensemble à statut.

1.5 Nouvelles perspectives

En résumé, le travail de repérage du patrimoine urbain réalisé dans le cadre du Plan d'urbanisme nous permet d'atteindre plusieurs objectifs et d'ouvrir la réflexion sur le patrimoine dans une perspective d'avenir. Il permet entre autres :

– d'élargir la notion de patrimoine par rapport à ce qu'on retrouvait dans le Plan d'urbanisme de Montréal de 1992 et dans plusieurs des plans d'urbanisme des anciennes villes qui se sont jointes à Montréal ;
– de contribuer à accroître l'intérêt de certains arrondissements pour les problématiques de conservation du patrimoine et d'en sensibiliser d'autres à l'importance de cet enjeu ;
– d'amorcer une exploration de nouvelles notions que l'on rattache depuis peu à la question patrimoniale dans les outils de gestion municipaux (patrimoine moderne, ensembles urbains, éléments de paysage, patrimoine archéologique, etc.) ;
– de contribuer à l'identification d'enjeux locaux et métropolitains quant à la protection du patrimoine;
– de développer une vision globale et partagée en vue d'une planification et d'une action concertées en matière de patrimoine, en positionnant mieux le patrimoine dans la dynamique du développement urbain.

2. HISTORIQUE

L'arrondissement est composé de trois quartiers qui formaient avant 2001 des municipalités autonomes. Sainte-Geneviève, au nord-ouest de l'île de Montréal, et l'île Bizard, qui lui fait face, sont aujourd'hui reliées par un pont qui enjambe la rivière des Prairies. Les deux églises catholiques à double clocher, vis-à-vis l'une de l'autre, dominent leur noyau villageois respectif. Quant à Sainte-Anne-de-Bellevue, ce quartier est situé à la pointe ouest de l'île de Montréal et constitue la plus ancienne de ces trois agglomérations.

Sainte-Anne

Le territoire de Sainte-Anne est situé sur un site enchanteur, avec vue sur les lacs Saint-Louis et des Deux Montagnes. Sainte-Anne et les îles avoisinantes sont un lieu de contact stratégique avec les Amérindiens dès le XVII[e] siècle, de même qu'un poste avancé pour la défense de la colonie française. De plus, à cette époque, l'église de Sainte-Anne est la dernière halte obligée sur l'île de Montréal pour tous les voyageurs se rendant dans les Pays d'en Haut (les Grands Lacs). Simon Fraser (1776-1862), marchand de fourrures important, y possède une maison construite vers 1800.

Entre 1840 et 1843, les premières écluses et le canal de Sainte-Anne sont construits, constituant la porte d'entrée de la rivière des Outaouais. Ils font partie d'un vaste réseau de canaux qui facilite la circulation maritime. Là passent d'abord les colons qui veulent s'établir dans le Haut-Canada (Ontario), puis des dizaines de milliers de passagers à bord des vapeurs. Tout au long du XIX[e] siècle, les cageux défilent à bord des radeaux de bois en provenance des forêts de l'Outaouais ou de la Gatineau. Le village de Sainte-Anne se développe à proximité de ces écluses et de ce canal très achalandés. Sainte-Anne est constituée en municipalité de village en 1878 et, en 1895, prend le statut de ville.

À la fin du XIX[e] siècle, les rives de Sainte-Anne sont recherchées principalement par la bourgeoisie montréalaise anglophone, qui en fait un lieu de villégiature. En cela, Sainte-Anne suit le mouvement qui touche tout l'ouest de l'île : clubs nautiques, hôtels, courts de tennis et terrains de golf témoignent sur les lieux des activités estivales de cette époque. D'autre part, au début du XX[e] siècle, les immenses campus du collège MacDonald et du collège John-Abbot modifient la dynamique sociale et urbaine du village. Le personnel attaché à ces institutions s'établit soit dans des bâtiments qui leur sont réservés, soit à l'extérieur du campus, augmentant ainsi la population locale. Bien que le village se développe, il est confiné dans son expansion à la partie sud du territoire, puisque les grands propriétaires institutionnels – les campus des deux collèges et l'Arboretum Morgan – occupent une partie importante du territoire. Point d'arrêt en raison des écluses, mais aussi à cause de la présence de deux compagnies de chemin de fer, le Canadien National et le Canadien Pacifique, Sainte-Anne devient une petite ville animée : manufacture, moulin à scie, cinéma et hôpital militaire s'y installent.

En 1918 arrive la Garden City Press, une entreprise importante dans l'histoire urbaine et économique de Sainte-Anne et qui se distingue des entreprises conventionnelles. Il s'agit d'une imprimerie de manuels scolaires et de matériel éducatif destiné aux travailleurs mise sur pied par J.-J. Harpell. Celui-ci choisit le site en fonction des nombreux avantages qu'offre la municipalité. Bien qu'éloigné du centre-ville de Montréal, le site est à proximité des deux voies ferrées qui traversent le secteur et qui permettent des expéditions rapides partout au Canada. Cet homme d'affaires est influencé par les théories du britannique Ebenezer Howard, qui propose l'organisation de cités-jardins pour éliminer l'insalubrité des villes. Dans cet esprit, Harpell veut aider ses employés à acquérir une propriété et il porte attention à l'aménagement du territoire qui entoure l'usine. En 1918, rues, parcs et infrastructures urbaines sont développées et 25 maisons sont construites près de l'imprimerie pour les travailleurs. Pendant la Grande crise, Harpell engage des chômeurs pour planter des arbres et demande à Frederick Todd de créer un luxueux jardin

japonais avec étang en face de la Garden City Press, dont malheureusement rien ne subsiste aujourd'hui. En 1945, il transfère le contrôle de l'entreprise à une coopérative ouvrière.

Le chemin de fer ayant supplanté la navigation comme moyen de transport, le canal et les écluses changent de vocation. Aujourd'hui, des croisières sont proposées aux visiteurs et les écluses sont utilisées par les plaisanciers. Sainte-Anne est toujours un lieu animé mais sa clientèle a changé.

Sainte-Geneviève

Donnant sur la rivière des Prairies, Sainte-Geneviève et l'île Bizard connaissent un sort différent. Sainte-Geneviève occupe une superficie d'à peine un kilomètre carré sur lequel est érigée l'église mère d'une paroisse couvrant au XVIII[e] siècle un immense territoire rural (Pierrefonds, Roxboro et Dollard-Des Ormeaux). Érigée en municipalité de village en 1860, Sainte-Geneviève est traversée par le chemin de la côte Sainte-Geneviève, qui deviendra le boulevard Gouin. La première église de Sainte-Geneviève date de 1751. Elle est remplacée entre 1843 et 1845 par l'église actuelle, seule œuvre de l'architecte François Baillargé dans la région montréalaise. L'ensemble constitué par l'église, le presbytère (1891) et le cimetière est situé au centre même du noyau villageois. Outre ce noyau paroissial, flanqué du couvent des Sœurs de Sainte-Anne, un ensemble institutionnel s'élève sur les rives de la rivière des Prairies en 1932-1933 : le scolasticat des Pères de Sainte-Croix. Après plusieurs vocations successives, ce bâtiment est choisi par le gouvernement du Québec en 1998 pour y installer le cégep Gérald-Godin. Afin de répondre aux besoins d'une maison d'enseignement de ce type, une aile moderne y est ajoutée ainsi qu'une salle de spectacle.

Île Bizard

L'île Bizard, qui fait face à Sainte-Geneviève, est constituée en seigneurie indépendante de celle de l'île de Montréal, propriété des sulpiciens. En premier lieu, elle est concédée par Frontenac au huguenot Jacques Bizard, qui en devient le premier seigneur, mais elle reste inoccupée jusqu'en 1735, moment où les premières terres sont concédées. En 1843, la première église est construite et elle est dédiée à Saint-Raphaël. Cette même année, le premier manoir seigneurial y est bâti par Denis-Benjamin Viger. Deux ans plus tard est créée la municipalité de la paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard. Dans la première moitié du XIX[e] siècle, un petit village entoure l'enclos paroissial composé de l'église, du presbytère et du cimetière. Par ailleurs, un endroit sur l'île nommé Pointe-des-Carrières indique bien l'utilisation des lieux. Deux clubs de golf prestigieux occupent une partie importante de l'île, dont le Elm Ridge Country Club, qui ouvre en 1924. Le territoire demeure essentiellement agricole jusqu'aux étapes récentes de développement urbain, dans les années 1970, alors qu'un premier vaste projet domiciliaire est mis en chantier.

Boulevard Gouin – Sainte-Geneviève-de-Pierrefonds, Québec, s.d., http://www.bnquebec.ca, CP 5350

Les arbres matures qui bordent le boulevard Gouin contribuent depuis longtemps au caractère pittoresque du village de Sainte-Geneviève.

PINSONEAULT, A.-R. *Atlas of the Island of Montreal and Ile Bizard,* 1907, BNQ-M

Cote : G 1144 M65G475 P5 1907 CAR

En 1907, le village de Sainte-Geneviève a l'aspect d'une longue rue qui suit la rivière des Prairies.

PINSONEAULT, A.-R. *Atlas of the Island of Montreal and Ile Bizard,* 1907, BNQ-M

Cote : G 1144 M65G475 P5 1907 CAR

Au début du XX[e] siècle, les activités liées aux voies ferrées, aux écluses et aux différents collèges installés sur ce territoire font que Sainte-Anne-de-Bellevue est déjà une petite ville.

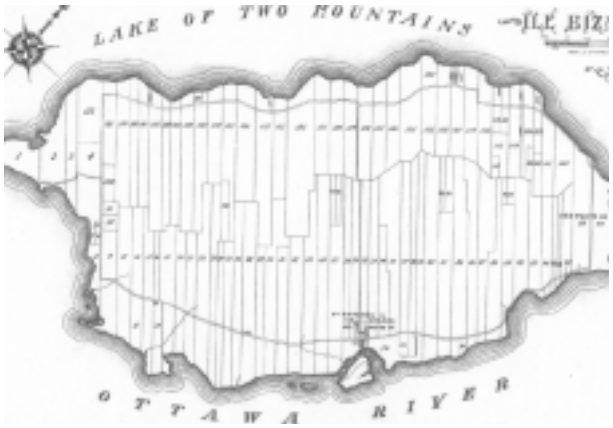

PINSONEAULT, A.-R. *Atlas of the Island of Montreal and Ile Bizard,* 1907, BNQ-M

Cote : G 1144 M65G475 P5 1907 CAR

En 1907, l'île Bizard est essentiellement agricole et le noyau villageois est situé au sud du territoire, face au village de Sainte-Geneviève.

3. ÉVALUATION DU PATRIMOINE URBAIN

3.1 Mise en situation

L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève–Sainte-Anne-de-Bellevue recèle actuellement la majorité des dernières grandes propriétés rurales du territoire de Montréal. À l'île Bizard comme à Sainte-Anne-de-Bellevue, on trouve encore de grandes zones non développées. Celles de Sainte-Anne-de-Bellevue sont présentement très convoitées pour le développement résidentiel mais aussi industriel. Associées à ces vastes terres, on retrouve aussi les maisons des occupants d'origine.

L'arrondissement compte également de grandes propriétés institutionnelles, principalement sur le territoire de Sainte-Anne-de-Bellevue. La ferme expérimentale du collège MacDonald et l'Arboretum constituent des éléments marquants du paysage local.

Outre ces vastes secteurs non urbanisés, le territoire de l'arrondissement comporte trois îlots villageois distincts et bien définis autour d'églises paroissiales imposantes. Dès le début du XX^{e} siècle, le village de Sainte-Anne-de-Bellevue se dote d'un centre urbain plus dense aux abords du canal. L'ensemble villageois, comprenant l'église, le presbytère et le couvent, se trouve alors coupé de la nouvelle ville par les voies ferrées qui sont aménagées dès 1860, et par une route nationale aménagée au XX^{e} siècle.

Le territoire paroissial de Sainte-Geneviève, quant à lui, se détache du territoire du village lorsque se forment les villes de Pierrefonds, Roxboro et Dollard-Des Ormeaux. Ainsi isolé, le village de Sainte-Geneviève est demeuré intouché par les grands bouleversements urbains et conserve encore aujourd'hui un charme distinctif.

Le village de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard est peu affecté par le développement urbain qui a touché l'île, les nouveaux axes routiers ayant été aménagés à l'écart de l'îlot villageois. Encore partiellement sous protection agricole, largement dotée de parcs et abritant deux terrains de golf, l'île demeure peu urbanisée.

Dans la restructuration des territoires de l'île de Montréal lors de la fusion, l'arrondissement a reçu la charge du vaste parc régional du Cap Saint-Jacques et des monuments et immeubles d'intérêt patrimonial qu'il abrite.

3.2 Résultat de l'analyse

3.2.1 Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial

Trois chemins principaux marquent encore de façon extraordinaire les vieux tracés fondateurs de Montréal dans l'arrondissement. Ce sont :

– le chemin Sainte-Anne, qui longe de façon sinueuse le lac Saint-Louis, du cœur de Sainte-Anne-de-Bellevue à la limite de Baie-d'Urfé;

– le chemin de la côte Sainte-Marie, tracé à égale distance des deux rives et donnant accès aux terres de l'intérieur et aux maisons des propriétaires, de l'autoroute 40 à la limite de Kirkland; et

– le chemin Senneville, le long du lac des Deux-Montagnes et du Cap Saint-Jacques, et le boulevard Gouin Ouest passant à Sainte-Geneviève.

Enfin, tout le pourtour de l'île Bizard est marqué par un chemin qui date du morcellement des terres de l'île. Même le chemin de traverse date de cette époque.

L'origine de ces chemins explique l'ancienneté du cadre bâti.

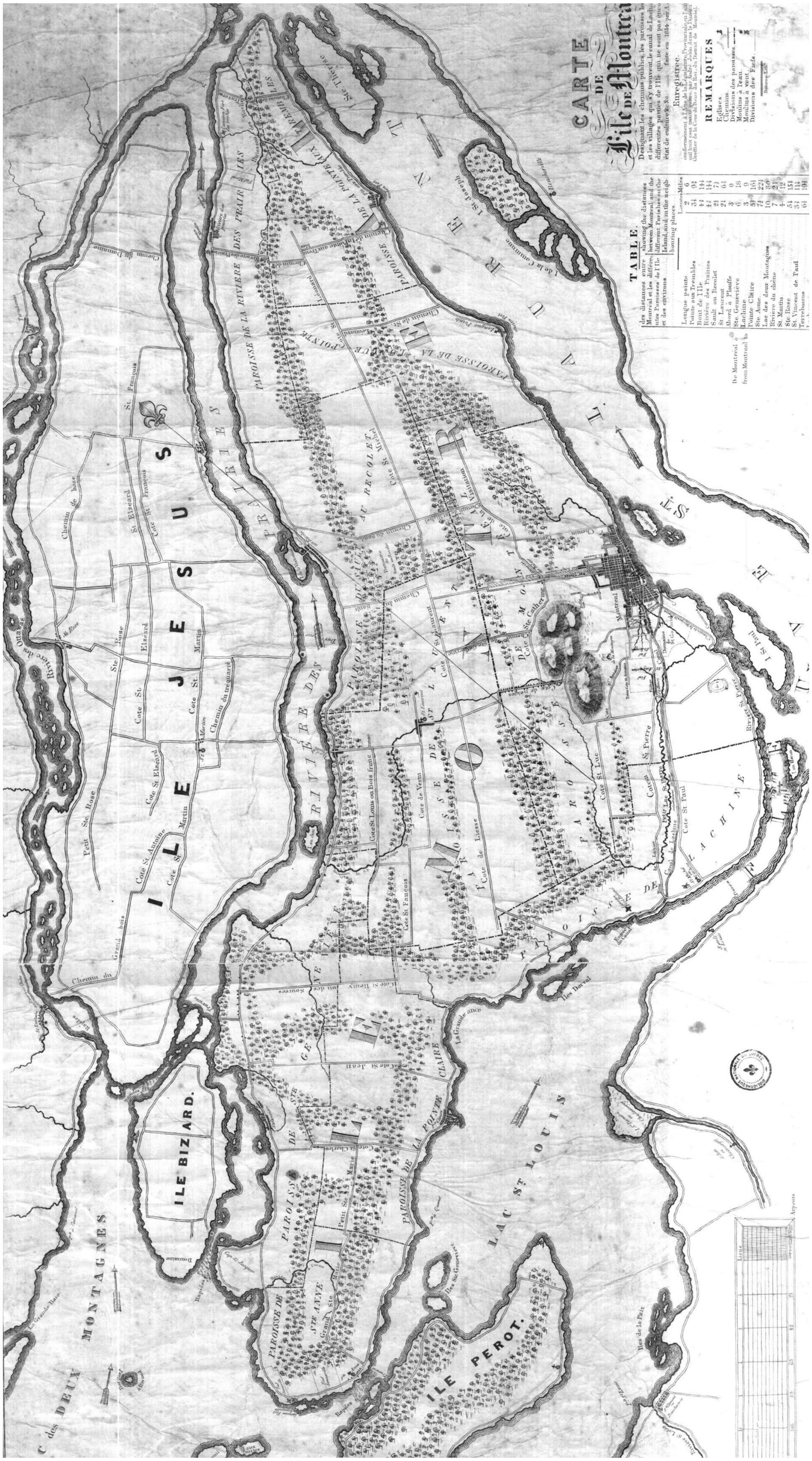

André Jobin, *Carte de L'île de Montréal*, 1834, BNQ

3.2.2 Le cadre bâti d'intérêt patrimonial

A. Les secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle

1.E.1 L'ÎLE BIZARD (LA POINTE MONK)

Après avoir emprunté un chemin étroit, on trouve un ensemble de maisons anciennes avec parement de bois (pour la plupart) et toiture mansardée. Ces maisons font face au chemin, sur des terres orientées perpendiculairement au chemin. (Nous n'avons pas pénétré au-delà de la clôture de propriété privée).

1.E.1 Résidence au 487, chemin Monk

1.E.1 Résidence du 504, chemin Monk

1.E.2 L'ÎLE BIZARD (L'ÎLOT VILLAGEOIS)

La vie villageoise s'est organisée autour de l'église, du presbytère et du cimetière, d'où la concentration de bâtiments anciens en bordure des deux chemins. Des bâtiments d'un étage et demi avec parement de bois et toit recouvert de métal composent l'essentiel de cet ensemble.

1.E.2 Église Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard

1.E.2 Résidence au 320, rue de l'Église

1.E.3 SAINTE-GENEVIÈVE (LE SITE DU PATRIMOINE DU MONASTÈRE DES PÈRES DE SAINTE-CROIX)

Déclaré site du patrimoine en 1995, il ne comprend que le bâtiment du monastère et ses dépendances. Il est aujourd'hui occupé par le Cégep Gérald-Godin, et a été agrandi pour recevoir ces nouvelles fonctions. Le monastère est un élégant bâtiment de pierre abritant une agréable cour intérieure; il comporte aussi de nombreux bas-reliefs sculptés, intégrés à l'architecture et présentant des références aux Pères de Sainte-Croix et à l'oratoire Saint-Joseph.

1.E.3 Collège Gérald-Godin à Sainte-Geneviève

1.E.4 Résidence du 15928, boulevard Gouin Ouest

1.E.4 SAINTE-GENEVIÈVE (L'ÎLOT VILLAGEOIS)

Organisé autour de l'église paroissiale et du presbytère, l'îlot villageois se concentre à l'intersection du boulevard Gouin Ouest et de la rue de la Caserne (autrefois Pierrefonds). On y voit un ensemble de bâtiments remarquables et des bâtiments d'accompagnement de grande qualité créant un caractère exceptionnel et particulier. Le Plan d'urbanisme parle de « Quartier Latin » (cafés estudiantins).

1.E.4 Résidence du 15768, rue de la Caserne

1.E.5 Résidence du 15041, boulevard Gouin Ouest

1.E.5 Résidence du 15156, boulevard Gouin Ouest

1.E.5 SAINTE-GENEVIÈVE (L'APPROCHE EST)

La valeur patrimoniale exceptionnelle de ce secteur découle du caractère pittoresque du boulevard Gouin Ouest et d'une qualité architecturale remarquable. Les immeubles de diverses époques se côtoient dans un ensemble harmonieux par son échelle, la relation avec la rue et la qualité des matériaux.

1.E.6 LE CAP SAINT-JACQUES

C'est le plus grand parc du réseau des parcs-nature de la Ville de Montréal. Situé à la jonction du lac des Deux-Montagnes et de la rivière des Prairies, il offre de merveilleuses vues sur ces plans d'eau dans une ambiance champêtre. En plus de ses attractions naturelles, il recèle plusieurs maisons anciennes et un monument historique classé, la maison Joseph-Charlebois (maison Grier).

1.E.6 Maison Brunet, parc-nature du Cap-Saint-Jacques

1.E.7 SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE (LE CHEMIN DE SENNEVILLE)

Taillé à même l'ancienne municipalité de Pierrefonds, entre le territoire de Senneville et le parc de l'Anse-à-l'Orme, un nouveau territoire rural a été rattaché à l'arrondissement. Un paysage exceptionnel s'offre sur le lac des Deux-Montagnes depuis ce chemin ponctué de maisons anciennes – un caractère unique sur l'île.

1.E.8 SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE (LE CANAL DE SAINTE-ANNE)

« Le paysage du canal de Sainte-Anne-de-Bellevue symbolise son importance historique nationale. Ce paysage significatif démontre la forte interrelation entre les composantes naturelles et culturelles du lieu, qui sont le lac des Deux-Montagnes, le lac Saint-Louis, le canal avec son écluse, les ponts ferroviaires, les vestiges archéologiques et le centre de la municipalité de Sainte-Anne-de-Bellevue. » (*Le canal de Sainte-Anne. L'avenir du canal historique. Document de consultation publique).* Le canal de Sainte-Anne-de-Bellevue s'inscrit dans le réseau national des canaux historiques du Canada.

1E.8 Le canal de Sainte-Anne et le pont du CP

1.E.9 SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE (L'ÎLOT VILLAGEOIS)

Niché à la pointe de l'île près du canal, le village se regroupe autour de l'église, de l'ancien couvent et du presbytère. La qualité des bâtiments institutionnels, le lotissement et la forme des lots, l'échelle modeste des constructions résidentielles et la proximité du canal donnent au lieu un cachet exceptionnel. Les maisons sont généralement recouvertes de clin, comptent deux étages et sont construites près de la rue.

1E.9 La rue Crevier dans le village

1E.9 L'église de Sainte-Anne-de-Bellevue

1.E.10 SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE (LA RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE)

Ces maisons ouvrières regroupées le long de rues étroites et construites avec un faible recul de la rue forment un ensemble de cottages tout à fait caractéristique du patrimoine architectural de Sainte-Anne-de-Bellevue. Les toits en pente abrupte, la présence de lucarnes, les dimensions généralement modestes des bâtiments et la faible élévation des rez-de-chaussée contribuent à l'effet d'ensemble.

1E.10 La rue Saint-Jean-Baptiste

1.E.11 SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE (LE COLLÈGE MACDONALD)

Cette vaste propriété abrite un ensemble de dix bâtiments construits « entre 1905 et 1908 par les architectes montréalais Hutchison et Wood. Ces édifices sont caractérisés par leurs toits en tuiles de terre cuite et leur somptueuse ornementation agrémentée de sculptures baroques »*. La structure précise de l'implantation des bâtiments d'origine, la qualité intrinsèque du site et l'harmonie du traitement architectural font de cet ensemble un secteur exceptionnel.

1E.11 Collège MacDonald

6. VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE. Plan d'urbanisme. Annexe 2. Analyse patrimoniale.

B. Les secteurs de valeur patrimoniale intéressante

1.I.1 SAINTE-GENEVIÈVE (LE CHEMIN DE LA CÔTE SAINT-CHARLES)

À l'intersection du boulevard Gouin et du boulevard Saint-Charles, sur une butte, on trouve une concentration de bâtiments anciens appartenant soit à l'ancien chemin de la côte Saint-Charles, soit au boulevard Gouin. Ces bâtiments créent entre eux un ensemble intéressant qui côtoie de nouvelles constructions résidentielles et commerciales.

1I.1 Résidence au 16981, boulevard Gouin Ouest

1.I.2 SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE (LA MONTÉE SAINTE-MARIE)

Des bâtiments uniques formant un ensemble intéressant par leur ancienneté et leurs caractéristiques distinctes et éclectiques bordent cet ancien chemin qui menait aux terres de l'intérieur. La sinuosité et l'étroitesse du chemin, le caractère rural des constructions de bois ou de pierre et l'échelle régulière des immeubles contribuent à l'intérêt de ce milieu.

1.I.3 SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE (LE CENTRE URBAIN)

Englobant les habitations ouvrières, cette partie du village est un accompagnement fondamental de « la rue Saint-Jean-Baptiste »*. Reprenant les typologies et la forme des îlots, mais sans en avoir la cohésion, cet ensemble constitue un secteur intéressant.

1I.3 145 à 153, rue Sainte-Anne

1.I.4 SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE (LE CENTRE COMMERÇANT)

Bordant la rue Sainte-Anne avec ses bâtiments en brique et en pierre alignés sur la rue, ou implantés avec un faible recul, cet ensemble représente bien l'architecture commerciale. On y trouve des bâtiments très intéressants, dont le Magasin Daoust, le vieux cinéma, etc.

1I.4 Le magasin Daoust, Sainte-Anne-de-Bellevue

1I.5 Résidences au 19 à 21, avenue Maple

1.I.5 SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE (LA VILLE UNIVERSITAIRE)

En bordure de l'université et du collège, une ville assez à l'aise s'est développée dans un milieu des plus intéressant. De solides cottages en brique d'argile avec toiture en pente constituent le principal élément du décor architectural. On y retrouve aussi de vastes résidences au parement de stuc. Le tout constitue un ensemble assez homogène composé d'habitations unifamiliales isolées ou jumelées.

C. Les ensembles urbains d'intérêt

1.U.1 SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE (L'ENSEMBLE GARDEN CITY PRESS)

Constitué de l'usine, des anciens jardins et des ensembles résidentiels, ce projet est une démonstration forte de la pensée de J.-J. Harpell et de la philosophie qui l'animait. D'une valeur didactique importante et d'une qualité architecturale indéniable, ces constructions en relativement bon état constituent un ensemble urbain de grand intérêt.

1U.1 Résidences de l'avenue Garden City

D. Les immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle

Tous les immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle, qu'ils fassent ou non partie d'un secteur de valeur patrimoniale défini dans le présent document, sont inclus dans la liste qui suit :

LES ÉDIFICES DE CULTE

1, rue de l'Église
Église Sainte-Anne-de-Bellevue

16037, boulevard Gouin Ouest
Église Sainte-Geneviève

495, chemin Cherrier Ouest
Église et presbytère Saint-Raphaël-Archange, monument historique cité

LES COUVENTS

15693, boulevard Gouin Ouest
Monastère des Pères de Sainte-Croix, site du patrimoine

16115, boulevard Gouin Ouest
Couvent des Sœurs de Sainte-Anne, monument historique cité

171, rue Sainte-Anne
Couvent de Sainte-Anne-de-Bellevue

LES ÉDIFICES SCOLAIRES

21275, rue Lakeshore
MacDonald College (cégep John-Abbott)

21111, rue Lakeshore
The Royal Institution of the Advancement of learning (Université McGill)

376, rue Cherrier Ouest
École du village, monument historique cité

1255, montée Wilson
Ancienne école du cap

LES ÉDIFICES PUBLICS

73, rue Sainte-Anne
Ancien hôtel de ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

510, rue de l'Église
Première bibliothèque, monument historique cité

LES ÉDIFICES COMMERCIAUX

76-78, rue Sainte-Anne
Hôtel Raymond

93, rue Sainte-Anne
Le magasin à rayons G. Daoust

837, rue Cherrier Ouest
Club House (Club de golf Elm Ridge)

LES ÉDIFICES INDUSTRIELS

1, rue du Pacifique
Garden City Press (transformé en copropriété)

LES HABITATIONS

174, rue Beaulieu
Maison Montpellier dit Beaulieu, monument historique reconnu

1645, chemin du Bord-du-Lac
Maison François-Paquin

1709, chemin du Bord-du-Lac
Maison Eustache-Brayer dit Saint-Pierre

1733, chemin du Bord-du-Lac
Maison Gatien-Pilon

1799, chemin du Bord-du-Lac
Maison Massy (François Lalonde)

1883, chemin du Bord-du-Lac
Maison Toussaint-Théoret, monument historique cité

134, chemin du Cap-Saint-Jacques
Maison Joseph-Charlebois (Grier),
monument historique classé

157, chemin du Cap-Saint-Jacques
Maison Joseph-La Madeleine dit Ladouceur

163, chemin du Cap-Saint-Jacques
Maison Jacques-Richer dit Louveteau

187, chemin du Cap-Saint-Jacques
Maison Thomas-Brunet

191, chemin du Cap-Saint-Jacques
Maison Antoine-Legault dit Deslauriers

376, rue Cherrier Ouest
Maison Denis-Benjamin-Viger,
monument historique cité

707, rue Cherrier
Maison John-Wilson

733A, rue Cherrier Ouest
Maison Boileau (Hyacinthe Paquin)

763, rue Cherrier Ouest
Maison Isidore-Paquin

997, rue Cherrier Ouest
Maison dite du Centenaire,
monument historique cité

3016, rue Cherrier
Maison Magloire-Saint-Pierre

3018, rue Cherrier
Maison Boileau-Proulx

353-357, rue Daniel-Johnson
Maison villageoise

375, rue Daniel-Johnson
Maison villageoise

15156, boulevard Gouin Ouest
Maison Damour

15529, boulevard Gouin Ouest
Maison du Colon

15886, boulevard Gouin Ouest
Maison d'Ailleboust-de-Manthet,
(John-Lewis-Forbes),
monument historique reconnu

15928, boulevard Gouin Ouest
Maison Joseph-Adolphe-Chauret
(Château Pierrefonds)

16615, boulevard Gouin Ouest
Maison Damase-Richer

21285, boulevard Gouin Ouest
Maison Pilon

21094, chemin du Lakeshore
Maison Antoine-Héniau dit Deschamps

20, rue Martel
Maison Joseph-Théoret,
monument historique cité

153, rue Sainte-Anne
Maison Simon-Fraser (Thomas-Moore),
monument historique classé et site historique classé

20345, chemin Sainte-Marie
Maison Michel-Robillard

70, chemin Sainte-Marie
Maison Payment

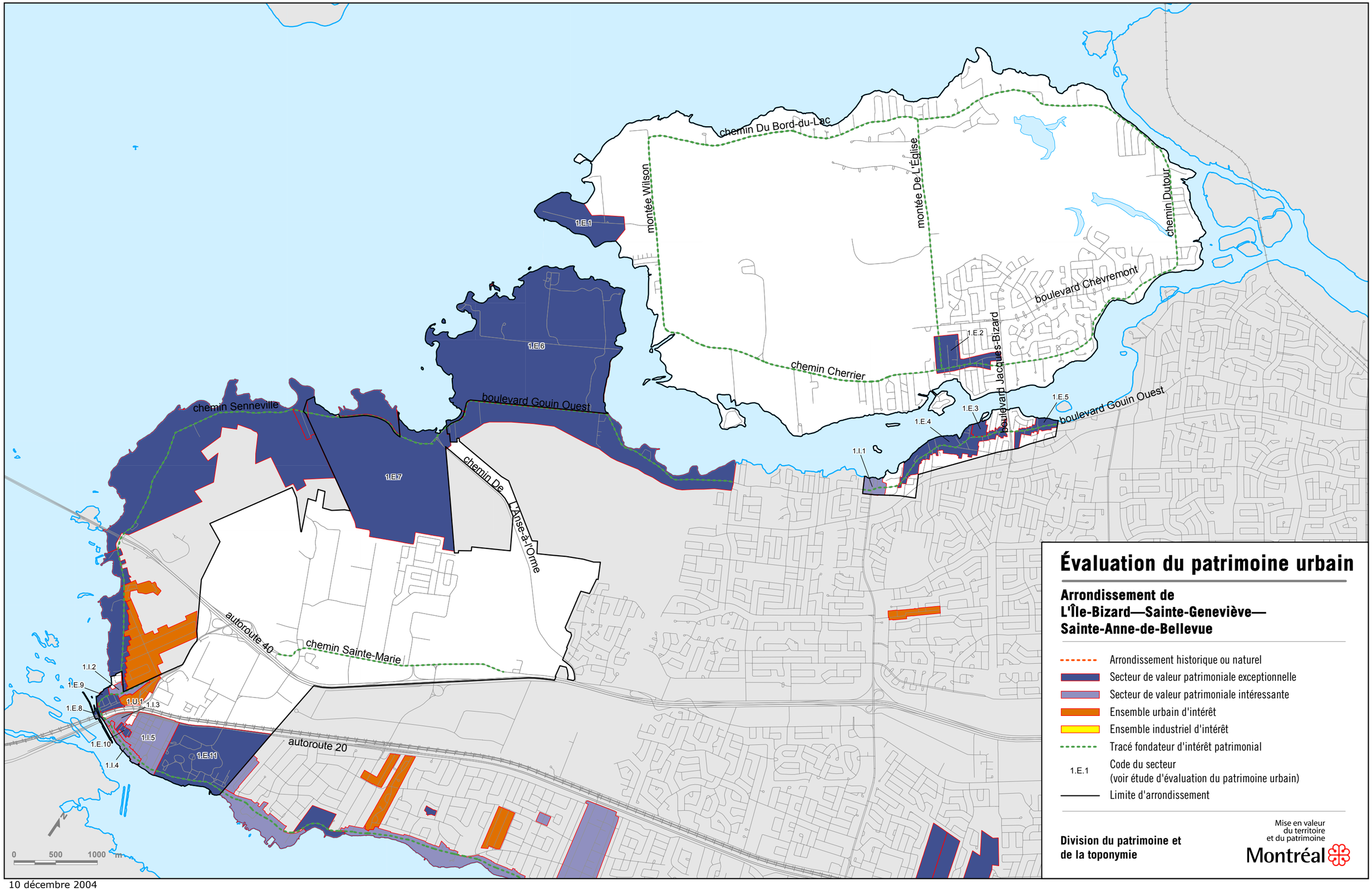

Évaluation du patrimoine urbain

Arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève—Sainte-Anne-de-Bellevue

- Arrondissement historique ou naturel
- Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle
- Secteur de valeur patrimoniale intéressante
- Ensemble urbain d'intérêt
- Ensemble industriel d'intérêt
- Tracé fondateur d'intérêt patrimonial
- 1.E.1 Code du secteur (voir étude d'évaluation du patrimoine urbain)
- Limite d'arrondissement

Division du patrimoine et de la toponymie

Mise en valeur du territoire et du patrimoine

Montréal

10 décembre 2004

3.2.3 Le patrimoine archéologique

L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève–Sainte-Anne-de-Bellevue comprend des territoires distincts, les terres de l'île Bizard, les villages de Sainte-Anne-de-Bellevue et de Sainte-Geneviève et une partie de la pointe nord-ouest de l'île de Montréal. Le bout de l'île présente des terrasses de 15, 30 et 50 mètres d'élévation qui ont pu être habitées par les groupes amérindiens de la période préhistorique, depuis environ 4 000 ans avant aujourd'hui. Ces espaces ont pu être occupés par des groupes nomades de la période archaïque qui utilisent les terrasses ainsi que les berges des cours d'eau pour établir des campements de chasse et de pêche, puis par des groupes semi-sédentaires de la période sylvicole, de 3 000 ans avant aujourd'hui à 1534, des pêcheurs-chasseurs-cueilleurs-horticulteurs vivant dans la vallée du Saint-Laurent. Jacques Cartier, lors de son second voyage au Canada (1535), note d'ailleurs dans ses écrits la présence de campements amérindiens sur le pourtour de l'île de Montréal. L'importance de ce lieu pour les Amérindiens réside dans sa localisation à la confluence de plusieurs cours d'eau qui sont des routes traditionnelles de commerce. De plus, l'étroit chenal qui sépare les berges de l'île de Montréal et de l'île Bizard force la présence de rapides et crée ainsi un milieu favorable à l'exploitation des ressources halieutiques.

Les sulpiciens, devenus les seigneurs de Montréal en 1663, encouragent l'essaimage de noyaux de colonisation sur le pourtour de l'île de Montréal : Lachine, Dorval, Baie-d'Urfé, Sainte-Geneviève, Pointe-Claire et Sainte-Anne-de-Bellevue sont des exemples concrets de cette politique d'expansion territoriale. La création de ces avant-postes, dont l'une des fonctions est la protection de Ville-Marie, se fait toutefois au prix de pertes humaines lorsqu'intervient une recrudescence des raids iroquois au cours des années 1680-1700. Un traité de paix est signé en 1701.

Les activités agricoles et l'expansion des chemins caractérisent les XVIII[e] et XIX[e] siècles. Des chemins orientés nord-sud – les côtes Saint-Charles, Saint-Jean et des Sources – sont aménagés pour desservir l'intérieur de l'île. Le XIX[e] siècle est marqué par la construction du chemin de fer et du canal de Sainte-Anne-de-Bellevue. Les développements résidentiel et industriel se produisent au cours du XX[e] siècle, tout comme la construction des autoroutes 20 et 40 et du pont de l'île aux Tourtes.

La recherche archéologique a recours à un ensemble de méthodes et techniques permettant d'identifier la présence de vestiges enfouis, de les décrire, de les prélever et de les analyser en fonction de leur apport à une meilleure compréhension de nos sociétés passées. En cas de découverte fortuite de vestiges ou d'objets, il est nécessaire d'en informer les instances gouvernementales afin que le lieu de la découverte soit évalué.

A. Les secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel

Les collections archéologiques ont une valeur patrimoniale indéniable et représentent une richesse collective qui mérite toute notre attention. Ces objets illustrent avec éloquence notre histoire matérielle et jouissent d'un pouvoir fortement évocateur qui rappelle les modes de vie de nos prédécesseurs. Jarre en terre cuite grossière d'Angleterre, 1760-1840; objet amérindien, pointe de projectile, 2 500 ans avant Jésus-Christ; cannelle de tonneau en laiton, XVIII[e] siècle. Photographies : P. Fauteux.

1.AP.1 ET 1.A.1 ANCIEN VILLAGE DE SAINTE-GENEVIÈVE ET SITE DU PATRIMOINE DU MONASTÈRE DES PÈRES DE SAINTE-CROIX

Sur la côte Sainte-Geneviève, on aurait érigé un premier ouvrage défensif dont la localisation est révélée par la carte de Bellin de 1744. Le village de Sainte-Geneviève, traversé par le chemin de la côte Sainte-Geneviève, aujourd'hui le boulevard Gouin, regroupe plusieurs habitations rurales. La chapelle de Sainte-Geneviève date de 1751; elle est remplacée entre 1843 et 1845 par l'église actuelle qui, avec le presbytère et le cimetière, compose le noyau villageois ancien.

Des vestiges des exploitations agricoles peuvent être conservés en bordure et dans l'emprise du boulevard Gouin. Ce secteur comprend également le site du patrimoine du Monastère des pères de Sainte-Croix, aujourd'hui occupé par le Cégep Gérald-Godin.

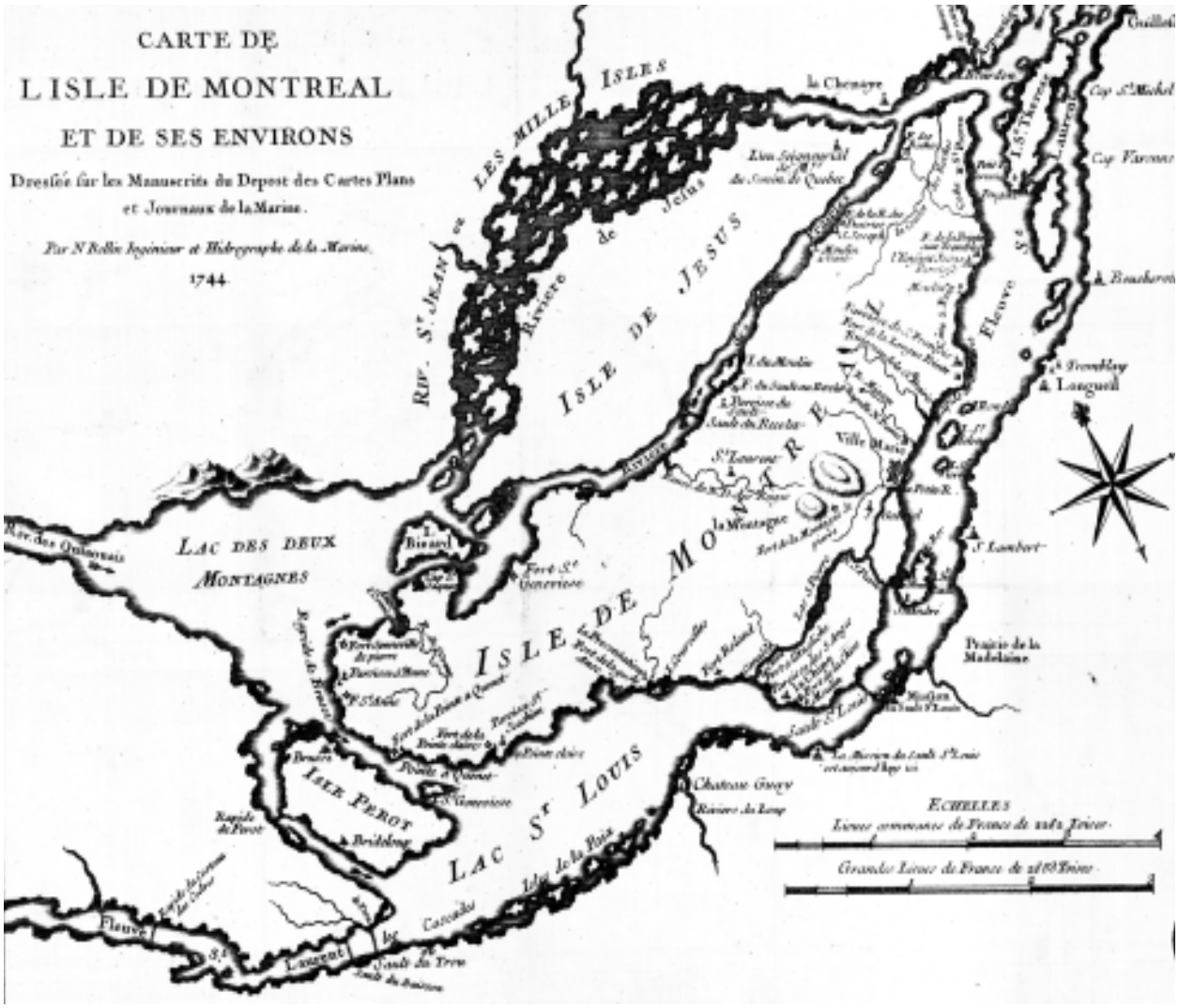

1.AP.1 Carte de Jacques-Nicolas Bellin, ingénieur et hydrographe de la Marine, illustrant l'île de Montréal et ses environs, 1744. Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.

1.AP.2 PARC-NATURE DU BOIS-DE-L'ÎLE-BIZARD
1.AP.3 ET 1.A.3 RIVES DE L'ÎLE BIZARD

L'île Bizard est caractérisée par la présence de vastes espaces libres : le parc-nature du Bois-de-l'île-Bizard, l'extension nord-est du parc-nature du Cap Saint-Jacques, des terrains de golf et de grandes terres agricoles. La plus forte proportion d'occupations résidentielles se trouve dans la moitié est de l'île.

La pointe ouest de l'île Bizard se trouve au point de rencontre du lac des Deux-Montagnes et de la rivière des Prairies, tandis que la rivière des Mille-Îles la sépare de l'île Jésus; ces deux rivières créent des couloirs qui favorisent la formation de rapides. Au cours de la période préhistorique, des groupes amérindiens ont pu utiliser les berges de l'île Bizard pour établir des campements et exploiter les ressources halieutiques. L'île a pu fournir un environnement adapté aux nécessités de groupes de chasseurs-pêcheurs-cueilleurs et peut donc receler d'importants vestiges de ces anciennes occupations humaines.

Au cours de la période historique, les terres de l'île Bizard sont divisées en sections nord et sud, dont le front donne sur la rivière des Prairies ou le lac des Deux-Montagnes, ce qui implique que l'arrière des lots se rejoint au centre de l'île. Un chemin ceinture le pourtour de l'île tandis qu'une montée permet de joindre le village au chemin de la berge nord. La disposition des terres fait en sorte que la majorité des habitations rurales sont situées en bordure des chemins du Bord-du-Lac et Cherrier, qui longent les rives nord et sud. Un petit chemin pénètre toutefois la pointe ouest de l'île, le chemin Monk, ce qui a favorisé la construction d'habitations à cet emplacement. Des vestiges de différentes occupations peuvent être conservés en bordure de ces chemins et à proximité des berges, comme l'illustrent les maisons anciennes de l'île et les deux sites archéologiques recensés à ce jour sur les berges, les sites BiFl-004 et BjFl-f. De plus, le parc du Bois-de-l'île-Bizard est un espace d'intérêt historique pour les fonctions de havre et d'exploitation de carrières.

1.AP.4 ANCIEN VILLAGE DE L'ÎLE BIZARD

L'ancien village de l'île Bizard est localisé sur la rive sud de l'île, face au village de Sainte-Geneviève. Le noyau villageois ancien est concentré autour de l'église Saint-Raphaël.

1.AP.5 PARC-NATURE DU CAP SAINT-JACQUES

Cette avancée de terre au pourtour très découpé est située au point de jonction du lac des Deux-Montagnes et de la rivière des Prairies. L'étroit chenal qui sépare le cap de l'île Bizard permet la création de rapides, ce qui en fait un emplacement de choix pour les campements amérindiens au cours de la période préhistorique. La période historique se caractérise par un développement des activités agricoles; le chemin principal du cap n'en suit pas le contour, mais un chemin transversal longe la rive est du cap. On y voit encore aujourd'hui quelques maisons anciennes, dont la maison Grier, construite en 1799. Les autres bâtiments anciens sont alignés le long de la rive est (maison Joseph-La Madeleine dit Ladouceur, 1816, et maison Jacques-Richer dit Louveteau, 1849). Une résidence isolée se présente à la pointe nord du parc-nature, la maison Thomas-Brunet, qui date de 1835. Des vestiges des dépendances et des aménagements secondaires – puits, latrines et fosses à déchets – peuvent être conservés en sous-sol à proximité de ces bâtiments anciens.

1.AP.6 PARC-NATURE DE L'ANSE-À-L'ORME
1.AP.7 PARC-NATURE DU BOIS-DE-LA-ROCHE

Ces deux grands parcs-nature, qui ont subi peu de modifications au cours du XX^{e} siècle, sont traversés par le boulevard Gouin et se prolongent jusqu'au bord de l'eau. Ils peuvent abriter des vestiges archéologiques des époques préhistorique et historique. L'extrémité ouest du parc de l'Anse-à-l'Orme, au nord de l'axe principal du parc et en bordure du lac des Deux-Montagnes, présente un potentiel archéologique élevé.

1.AP.8 ET 1.A.5 ANCIEN VILLAGE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

À la période préhistorique, le paysage de Sainte-Anne-de-Bellevue représente un endroit exceptionnel, une pointe s'avançant dans la baie de Vaudreuil. Cette localisation permet de contrôler la circulation entre le lac des Deux-Montagnes et le lac Saint-Louis en dominant l'étranglement entre l'île Perrault et l'île de Montréal. Si on y ajoute les rapides de Sainte-Anne, qui augmentent le potentiel halieutique et occasionnent, de façon saisonnière, des portages, ce lieu est sûrement fréquenté par les groupes amérindiens bien avant l'arrivée des Européens.

Anciennement nommée Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Île, Sainte-Anne-de-Bellevue est localisée sur les terres de la côte Sainte-Anne. L'abandon (en 1687) de la première mission du Bout-de-l'Île, celle de Baie-d'Urfé, permet dès le début du XVIII^{e} siècle de revoir l'implantation du noyau villageois vers Sainte-Anne-de-Bellevue. Le développement du village s'accentue vers le milieu du XIX^{e} siècle avec la construction de la voie ferrée et du pont de chemin de fer. Le noyau institutionnel où se retrouvent aujourd'hui l'église, le presbytère et l'ancien couvent offre un potentiel archéologique élevé, compte tenu de l'intégrité présumée du site de la première église (1728). C'est également dans cette zone que sont préservés les témoins de la chapelle et d'un canal du Régime français. De plus, le lot 109 serait vraisemblablement le site du premier cimetière de Sainte-Anne-de-Bellevue. Le complexe industriel Grier, qui a accueilli deux moulins – à scie et à farine – est également à potentiel archéologique élevé. Ailleurs, plus d'une trentaine de lots recèlent autant de sites archéologiques potentiels.

Canal de Sainte-Anne-de-Bellevue

Le canal de Sainte-Anne-de-Bellevue est utilisé dès son ouverture, en 1843, à des fins commerciales. Le canal et les écluses s'intègrent dans l'axe de navigation Montréal – Ottawa – Kingston et facilitent la navigation sur cet axe de transport très fréquenté. En effet, la localisation du canal au point de jonction des lacs Saint-Louis et des Deux-Montagnes et à proximité de la rivière des Outaouais en fait la porte d'entrée vers les territoires de l'est et du nord. Le canal sert, entre autres, au transport de barges chargées de bois jusque vers 1920. Avec l'avènement du transport ferroviaire et le déclin de l'industrie du bois, la vocation du canal évoluera vers la navigation de plaisance. Ce lieu historique national a fait l'objet d'une restauration en 1985, et cet ouvrage de génie est à mettre en relation avec les aménagements du canal de Lachine.

1.AP.1 et 1.AP.8 La maison Montpellier dit Beaulieu et la maison Pilon sont des exemples éloquents de sites archéologiques potentiels.

B. Les secteurs d'intérêt archéologique

1.A.1 ANCIEN VILLAGE DE SAINTE-GENEVIÈVE ET SITE DU PATRIMOINE DU MONASTÈRE DES PÈRES DE SAINTE-CROIX

Voir texte 1.AP.1

1.A.2 ARBORETUM MORGAN

L'Arboretum Morgan est une réserve boisée accessible au public, administrée par l'Université McGill. Deux terrasses d'une élévation de 50 mètres au-dessus du niveau de la mer sont localisées au nord de l'autoroute 40. Compte tenu de la qualité de drainage du dépôt de surface, l'emplacement a pu être utilisé par des groupes amérindiens au cours de la préhistoire pour des camps de transit ou d'observation. L'élévation du lieu lui confère un potentiel archéologique amérindien préhistorique, puisque ces terres ont rapidement émergé des eaux après l'épisode d'invasion marine de la mer de Champlain.

1.A.3 RIVES ET ÎLES DE L'ÎLE BIZARD

Voir texte 1.AP.3

1.A.4 ZONE CÔTIÈRE

La bordure de l'île de Montréal comprend les rives mais également le tracé du chemin qui en suit le pourtour et les terres qui le bordent. Ces emplacements peuvent avoir été utilisés au cours des périodes préhistorique et historique selon divers choix d'établissement, en fonction de l'époque et des populations concernées.

Chemin du Bord-du-Lac

Ce chemin constitue un segment du premier axe de communication terrestre aménagé dans l'ouest de l'île de Montréal. Son tracé recoupe l'ensemble des terres de la côte Sainte-Anne qui ont front sur le lac Saint-Louis. Au cours de la seconde moitié du XIX^{e} siècle, tous les lots sont occupés et certains d'entre eux présentent même plus d'une habitation. De nombreuses maisons à caractère patrimonial sont recensées en bordure du chemin, dont la maison d'Antoine Héniau dit Deschamps (1865). Cette situation démontre que des vestiges associés à des occupations agricoles anciennes peuvent se trouver à l'intérieur ou en bordure du chemin actuel.

1.A.5 ANCIEN VILLAGE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

Voir texte de 1.AP.8

C. Les sites archéologiques

BIFL-004, RIVE SUD-OUEST DE L'ÎLE BIZARD, PARC-NATURE DU CAP SAINT-JACQUES

Mesure de protection : site archéologique à protéger
Thème : complexe agricole

L'île Bizard se peuple peu à peu au cours du XVIII^{e} siècle et son occupation s'intensifie vers le milieu du XIX^{e} siècle. Les terres de l'île sont alors divisées en lots orientés nord-sud, le front en façade de la rivière des Prairies ou du lac des Deux-Montagnes. Cette subdivision des terres implique que les arrières des lots se rejoignent au centre de l'île. Un chemin longe le pourtour de l'île, et une montée permet de relier le village au chemin de la berge nord. La disposition des lots fait en sorte que plusieurs habitations rurales sont situées en bordure des chemins

du Bord-du-Lac et Cherrier, sur les rives nord et sud de l'île Bizard. Un inventaire archéologique effectué dans le cadre du projet Archipel (Arkéos 1985) a permis d'enregistrer les vestiges d'une occupation eurocanadienne sur la rive sud-ouest de l'île Bizard. Des éléments architecturaux en pierre ont été observés de même que des niveaux stratigraphiques intacts. Une collection d'objets-témoins a été recueillie; sa datation couvre le XIX^{e} siècle.

BIFL-F, MOULIN DES FRÈRES BOILEAU

Mesure de protection : site archéologique à protéger
Thème : activité artisanale

Les vestiges dits du moulin de l'île Bizard, datant possiblement de 1888, correspondent à des segments de murs de pierre. Ces murs ont été photographiés et sommairement décrits par un résidant en 1985 (Rousseau 1985). Ils sont localisés à proximité de la rive, à l'angle de la 3^{e} Avenue et de la rue du Bord-de-l'Eau.

D. Les biens culturels à statut

La notion de bien culturel intègre les sites et les biens archéologiques classés, les sites historiques classés et les monuments historiques classés ou reconnus, les arrondissements historiques et naturels, les monuments cités et les sites du patrimoine. Ces biens ont fait l'objet d'un examen à partir de la documentation disponible afin d'en déterminer l'intérêt archéologique. La liste suivante indique les biens à statut où il est nécessaire d'évaluer plus avant le potentiel archéologique et d'assurer la protection du patrimoine archéologique.

- Maison Simon-Fraser ou Thomas-Moore, 153, rue Sainte-Anne, monument historique classé et site historique classé
- Maison Joseph-Charlebois (Grier), 134, chemin du Cap Saint-Jacques, monument historique classé
- Maison d'Ailleboust-De-Manthet, 15886, boulevard Gouin Ouest, monument historique reconnu
- Maison Montpellier dit Beaulieu, 174, rue Beaulieu, monument historique reconnu
- Couvent des Sœurs de Sainte-Anne, 16115, boulevard Gouin Ouest, monument historique cité
- Maison Joseph-Théoret, 20, rue Martel, monument historique cité
- Maison Toussaint-Théoret, 1883, chemin du Bord-du-Lac, monument historique cité
- Maison dite du Centenaire, 997, chemin Cherrier, monument historique cité
- Église Saint-Raphaël-Archange et presbytère, 495, rue Cherrier, monument historique cité
- Maison Denis-Benjamin-Viger, 376, chemin Cherrier Ouest, monument historique cité
- Monastère des Pères de Sainte-Croix, site du patrimoine
- Canal de Sainte-Anne-de-Bellevue, lieu historique national du Canada

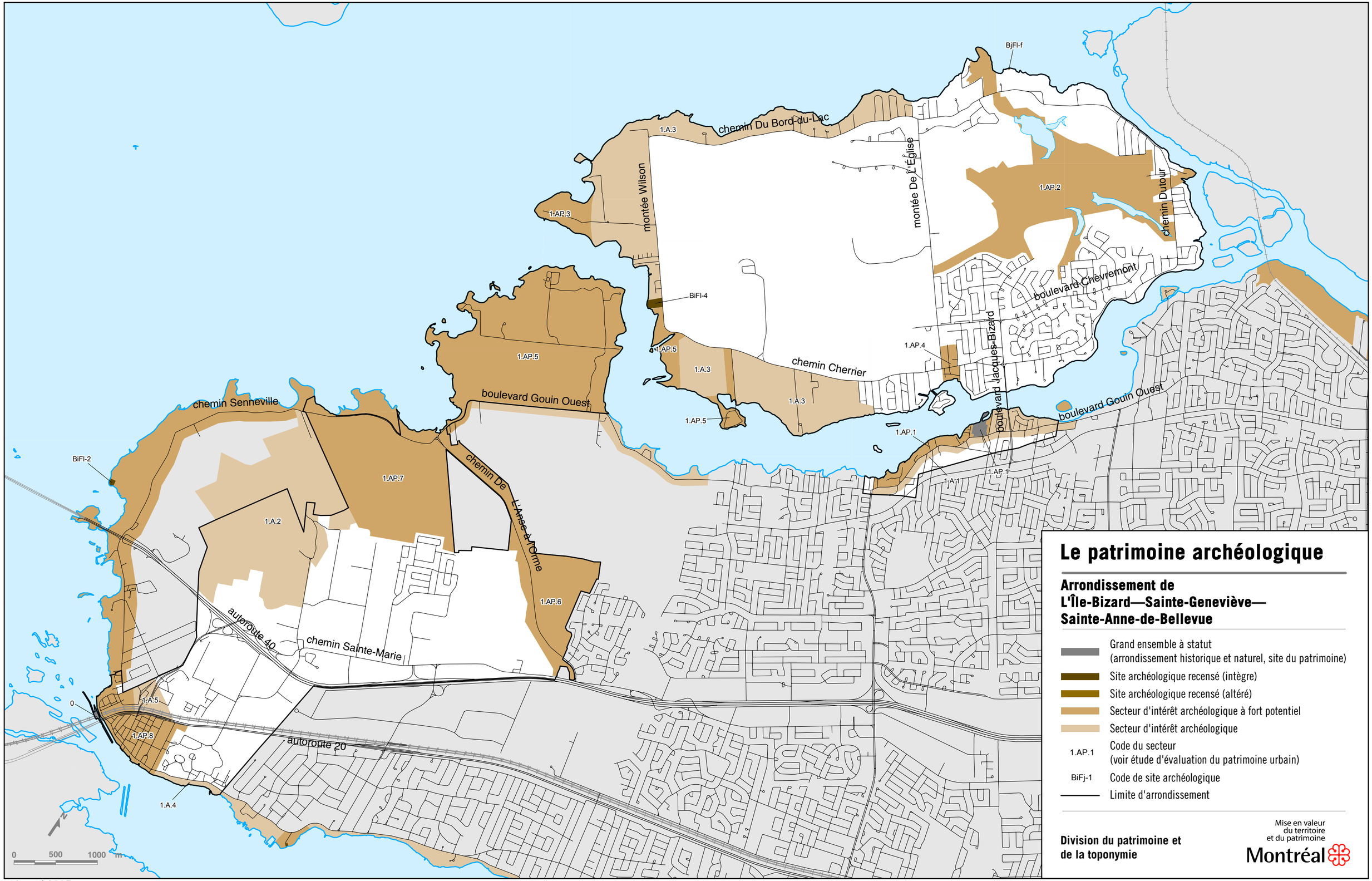

Le patrimoine archéologique

Arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève—Sainte-Anne-de-Bellevue

- Grand ensemble à statut (arrondissement historique et naturel, site du patrimoine)
- Site archéologique recensé (intègre)
- Site archéologique recensé (altéré)
- Secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel
- Secteur d'intérêt archéologique
- 1.AP.1 — Code du secteur (voir étude d'évaluation du patrimoine urbain)
- BiFj-1 — Code de site archéologique
- Limite d'arrondissement

Division du patrimoine et de la toponymie

Mise en valeur du territoire et du patrimoine

Montréal

19 avril 2005

4. RECOMMANDATIONS

4.1 Générales à l'échelle de l'arrondissement

Nous recommandons :

– dans les **secteurs d'intérêt patrimonial exceptionnel,** de protéger les caractéristiques architecturales et paysagères, de veiller à l'intégration des nouveaux bâtiments à leur environnement et de s'assurer que les modifications aux bâtiments existants se fassent en tenant compte du contexte. La réglementation devra prévoir que les interventions dans ces secteurs soient encadrées par des critères – plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – mais aussi par des règles si la situation le justifie.

– pour les **bâtiments d'intérêt patrimonial exceptionnel et intéressant,** de protéger leurs caractéristiques architecturales en s'assurant que les modifications aux bâtiments énumérés dans les listes soient encadrées, dans la réglementation, par des critères (PIIA) mais aussi par des règles si la situation le justifie.

– dans les **secteurs d'intérêt patrimonial intéressant,** de protéger les caractéristiques architecturales et paysagères, de veiller à l'intégration des nouveaux bâtiments à leur environnement et de s'assurer que les modifications aux bâtiments existants se fassent en tenant compte du contexte. La réglementation devra prévoir que les interventions dans ces secteurs soient encadrées par des règles.

– **que l'élaboration des PIIA et l'élaboration de règles dans les règlements de zonage** favorisent une architecture de qualité et consolident le cadre bâti en harmonie avec le caractère de chaque lieu, en contrôlant notamment l'apparence des nouvelles constructions afin qu'elles s'intègrent à leur milieu environnant, ainsi qu'en contrôlant l'apparence des modifications à un bâtiment pour qu'elles s'harmonisent avec son expression architecturale spécifique.

  Les principes qui devraient guider l'élaboration des PIIA et des règles sont les suivants : conserver l'identité des secteurs, connaître avant d'intervenir et maintenir le bon état et l'intégrité des bâtiments par l'entretien.

  Les variables suivantes devraient être considérées dans l'élaboration des PIIA et des règles :

  - Parcellaire : mode de division, dimensions et proportions des parcelles, mode d'implantation du bâti, aménagement du terrain.
  - Bâti : volumétrie (gabarit, nombre d'étages, forme de la toiture), traitement des façades (saillies, composition des façades, rythme, forme et dimensions des ouvertures, modèles de portes et de fenêtres, revêtements, ornementation, couleurs, matériaux et textures, etc.).

– d'instaurer des mesures de zonage spécifiques pour des **ensembles significatifs** tels que les noyaux paroissiaux (parc, école, église, presbytère, etc.) afin de préserver l'essence de leur valeur patrimoniale.

– d'étudier les territoires identifiés comme **ensembles urbains d'intérêt,** de recenser les typologies des ensembles qui présentent une grande homogénéité et de développer des outils visant à sensibiliser la population à l'égard de l'intérêt patrimonial de ces ensembles.

– d'établir un contrôle sur les **démolitions** dans les secteurs d'intérêt patrimonial et pour les bâtiments patrimoniaux en évaluant l'intérêt patrimonial des bâtiments concernés afin d'éviter des pertes irréversibles.

– d'éviter le fractionnement des **grandes propriétés** et d'assurer la protection et la mise en valeur des propriétés institutionnelles.

– d'appliquer les mesures nécessaires à un examen du potentiel archéologique et, le cas échéant, à la protection des vestiges découverts, préalablement aux travaux d'excavation publics et privés dans les **grands ensembles à statut et les biens culturels à statut, les sites archéologiques recensés et les secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel.**

– de favoriser la prise en compte des **vestiges présentant une grande valeur archéologique** dans la conception et la réalisation des projets de construction ou d'aménagement urbain, notamment par l'adaptation des travaux ou l'intégration des vestiges.

– d'assurer la protection et la mise en valeur des aménagements urbains, des parcs et des **espaces publics.**

– de préserver et de protéger le **couvert végétal,** qui contribue beaucoup au caractère de plusieurs secteurs patrimoniaux répertoriés, de favoriser les plantations et de protéger de façon générale le patrimoine naturel, ainsi que de préserver et mettre en valeur le caractère champêtre des secteurs où l'on retrouve encore des paysages agricoles.

– de protéger les **perspectives** d'intérêt patrimonial telles que les vues sur le centre-ville, le mont Royal, les plans d'eau, les places publiques, les monuments commémoratifs, certains bâtiments ou clochers, etc.

– de préserver la spécificité de la **trame urbaine** montréalaise, qui découle des tracés fondateurs et des caractéristiques naturelles, et de préserver la grille orthogonale (incluant les ruelles des arrondissements du centre) ainsi que les plans d'ensemble et grilles particulières de certains arrondissements; de contrôler les subdivisions cadastrales afin de préserver le rythme des rues et de sauvegarder l'échelle du bâti.

– de développer des outils de promotion et de mise en valeur des **tracés fondateurs à fort potentiel,** aux fins de la protection de leur caractère.

– de développer un plan stratégique pour les **artères commerciales principales** (vitalité, affichage, rénovation, éclairage, mobilier urbain, etc.) qui tienne compte de la dimension patrimoniale des lieux et de concilier les opérations de travaux publics avec les préoccupations patrimoniales.

4.2 Générales à l'échelle montréalaise

Nous recommandons :

– de développer des outils de protection et de mise en valeur, incluant la **citation en vertu de la *Loi sur les biens culturels du Québec,*** pour les immeubles qui possèdent une valeur patrimoniale élevée à l'échelle montréalaise, comme certaines maisons rurales et villas, institutions (ex. : écoles, églises), services municipaux (ex. : bains, casernes, complexes civiques), etc.

– de développer des outils de protection et de mise en valeur, incluant la création de **sites du patrimoine en vertu de la *Loi sur les biens culturels du Québec,*** pour les sites qui possèdent une valeur patrimoniale élevée à l'échelle montréalaise, notamment certains noyaux villageois, ensembles institutionnels, grands domaines, grands gestes urbains et architecturaux, etc.

– à partir des critères de sélection établis pour l'évaluation des bâtiments et des secteurs susceptibles d'avoir un intérêt pan-montréalais, de développer un plan d'attribution de statuts patrimoniaux en vertu de la ***Loi sur les biens culturels du Québec,*** de fixer des critères d'évaluation pour les interventions sur les bâtiments et territoires protégés par le volet municipal de cette même loi, d'élaborer des outils de protection et de dresser un plan directeur pour la mise en valeur de chacun des sites du patrimoine.

– d'élaborer pour le public, les employés municipaux et les élus des activités et des **outils de sensibilisation** à l'égard du patrimoine.

– de réaliser des **études plus poussées** permettant d'accroître la connaissance du patrimoine bâti, historique et archéologique afin d'évaluer la valeur patrimoniale rattachée à différentes problématiques, notamment :

  • étudier les territoires identifiés comme **secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel et secteurs d'intérêt archéologique** pour évaluer le degré de préservation du milieu physique, localiser les sites archéologiques conservés et définir préventivement les mesures de protection du patrimoine archéologique.

  • faire des études détaillées sur le **patrimoine industriel** pour déterminer une stratégie de conservation et de développement des sites ; étudier plus spécifiquement les territoires identifiés comme ensembles industriels d'intérêt.

  • établir des balises et des critères permettant de bien planifier et gérer la problématique du **patrimoine religieux;** favoriser la conservation et la mise en valeur des lieux de culte les plus importants relativement à leur valeur patrimoniale ; mettre en œuvre des outils de gestion des demandes de permis et favoriser l'occupation de lieux de culte par des fonctions compatibles ; favoriser le maintien des caractéristiques des ensembles conventuels les plus importants, de leurs espaces paysagers et des cimetières.

  • accroître la connaissance du **patrimoine moderne** en encourageant la recherche, les inventaires et les publications à ce sujet.

  • planifier des études à l'échelle montréalaise, développer des outils et élaborer des lignes directrices de rénovation et d'agrandissement adaptées aux diverses typologies que l'on retrouve dans les zones identifiées comme **ensembles urbains d'intérêt.**

4·3 Spécifiques à l'arrondissement

Nous recommandons :

– d'évaluer l'intérêt pan-montréalais des secteurs et des bâtiments d'intérêt patrimonial exceptionnel en vue de procéder à la création de sites du patrimoine et à la citation de bâtiments **en vertu de la *Loi sur les biens culturels du Québec,*** notamment :

  • pour les trois îlots villageois.

  • pour les immeubles antérieurs à 1850.

– de promouvoir la reconstitution du jardin du « Garden City Press ».

5. BIBLIOGRAPHIE

Photographies aériennes

Photographies aériennes, 1947-1948-1949, Ville de Montréal, Gestion des documents et archives

SERVICE DE GÉOMATIQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL. *Orthophoto noir et blanc,* 2000, Navigateur urbain.

SERVICE DE GÉOMATIQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL. *Orthophoto noir et blanc,* 2002, Navigateur urbain.

Cartes

ADAMS, John. *Map of the City and Suburbs of Montreal,* 1825. Bibliothèque de l'Université McGill, Département des livres rares et des collections spéciales.

BELLIN, Jacques-Nicolas. *Carte de Lisle de Montreal et de ses environs,* 1744, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote : G 3452 M65 1744 B4

BOUCHETTE, Joseph. *Topographical Map of the Province of Lower Canada,* 1815. Londres, W. Faden.

CHAUSSEGROS DE LÉRY, Gaspard. *Plan de la ville de Montreal en Canada,* 10 août 1717. Archives nationales (France), Centre des archives d'outre-mer, Dépôt des fortifications des colonies, Amérique Septentrionale, n° 473.

GOAD, Charles E. *Atlas of Montreal,* 1890, volumes 1 et 2, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote : G 1144 M65G475 G6 1890 CAR 1 et 2

GOAD, Charles E. *Plan of the City of Montreal,* 1909, 1911, 1912, 1913, 1914, 1915, volumes 1 à 12, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal et Direction du développement urbain de la Ville de Montréal.

HOPKINS, H.W. *Atlas of the City and Island of Montreal,* 1879, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote : G1144 M65G475 H6 1879 CAR

JOBIN, André. *Carte de l'île de Montréal,* 1834, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote : G 3452 M65 1834 J63 CAR

JOURDAIN dit LABROSSE, Paul. *Plan de la ville et des faubourgs de Montréal,* 1767. Archives nationales du Canada, NMC-16687 [2 sections] H2/340 Montréal 1767.

LEVASSEUR DE NÉRÉ, Jacques. *Plan de la ville de Montréal,* 1704. Archives nationales (France), Centre des archives d'outre-mer, Dépôt des fortifications des colonies, Amérique Septentrionale, n° 468A.

MELISH, John. *Plan of Montreal, with a Map of the Islands & adjoining Country,* 1815, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote: G 3454 M65 1815 M4

PINSONEAULT, A.-R. *Atlas of the Island of Montreal and Ile Bizard,* 1907, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote: G 1144 M65G475 P5 1907 CAR

SITWELL, H.S. *Fortification Surveys Canada. Contoured Plan of Montreal and its Environs, Quebec,* 1868-1869, Archives nationales du Canada, Ottawa.
Cote: V40/300/1867

UNDERWRITERS SURVEY BUREAU. *Insurance Plan of the City of Montreal,* 1952, 1953, 1954, 1955, 1957, 1959, 1961, 1962, 1963, 1964, 1966, 1967, 1972, volumes 1 à 10, 12 à 17, 19 à 21.

Ouvrages généraux

Itinéraire toponymique du Saint-Laurent, ses rives et ses îles, Québec, 1984, 451 p., coll. Études et recherches toponymiques, n° 9.

BEAUREGARD, Ludger. « Géographie historique des côtes de l'île de Montréal », *Cahiers de géographie du Québec,* vol. 28, nos 73-74, avril-septembre 1984, p. 47-62.

BEAUREGARD, Ludger. *Toponymie de la région métropolitaine de Montréal,* Québec, Ministère des Terres et Forêts du Québec, 1968, 225 p., coll. Étude toponymique 2 (nouvelle série).

BERGERON, Claude. *Architectures du XX^e siècle au Québec,* Québec, Musée de la civilisation / Éditions du Méridien, 1989, 271 p.

BERGERON, Claude. *L'architecture des églises du Québec 1940-1985,* Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1987, 386 p.

COMMISSION DES BIENS CULTURELS. *Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec,* Tome II, Québec, Les Publications du Québec, 1991, 565 p.

COMMISSION DE TOPONYMIE. *Noms et lieux du Québec. Dictionnaire illustré du Québec,* Québec, Les Publications du Québec, 1994, 925 p.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL. *Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal.* 12 volumes.

COURVILLE, Serge (dir.). *Paroisses et municipalités de la région de Montréal au XIX^e siècle (1825-1861), Répertoire documentaire et cartographique,* Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1988, 350 p.

DESJARDINS, *Pauline. Évaluation du patrimoine industriel. Critères généraux,* Montréal, Archemi / Ville de Montréal, Service du développement économique et du développement urbain, 29 août 2003, 56 p.

LAURIN, J.-E. *Histoire économique de Montréal et des Cités et Villes du Québec,* [Montréal], Les Éditions J.-E. Laurin, 1942, 287 p.

LEUNG, Felicity, David McCONNELL et Jean-Claude PARENT. *Les emplacements manufacturiers au Canada,* Ottawa, Environnement Canada, Service canadien des Parcs, 1990.

LINTEAU, Paul-André. *Histoire de Montréal depuis la Confédération,* Montréal, Boréal,1992, 608 p.

MAGNAN, Hormidas. *Dictionnaire historique et géographique des paroisses, missions et municipalités de la province de Québec,* Arthabaska, Imprimerie d'Arthabaska Inc., 1925, 738 p.

MARSAN, Jean-Claude (dir.). *Inventaire préliminaire des bâtiments patrimoniaux de la Commission scolaire de Montréal,* vol. 1-2a-2b, Montréal, Université de Montréal, 28 février 2001.

MARSAN, Jean-Claude. *Montréal en évolution : Historique de développement de l'architecture et de l'environnement urbain montréalais,* 3^e éd., Laval, Éditions du Méridien, 1994, 515 p.

ROBERT, Jacques. *Les ensembles patrimoniaux de la Communauté urbaine de Montréal,* Montréal, Ministère des Affaires culturelles, mars 1985, 40 p.

ROBERT, Jean-Claude. *Atlas historique de Montréal,* Montréal, Art Global / Libre Expression, 1994, 167 p.

VILLE DE MONTRÉAL. *Le patrimoine de Montréal, Montréal,* Ville de Montréal et Ministère de la Culture et des Communications, 1998, 168 p.

WOLFE, Jeanne M. et François DUFAUX (dir.). *A topographic Atlas of Montreal / Atlas topographique de Montréal,* Montréal, McGill School of Urban Planning / École d'urbanisme, 1992, 78 p.

Site Internet

VILLE DE MONTRÉAL. *Répertoire bibliographique sur le patrimoine archéologique de Montréal,* 2004. http://www2.ville.montreal.qc.ca/urb_demo/domaines/archeo/bib_recherche.htm

Ouvrages spécifiques à l'arrondissement

La côte du bord-de-l'eau. Ville de Sainte-Geneviève, son patrimoine architectural et urbain, 1987, 8 p.

Histoire de l'île Bizard, Corporation de la municipalité de Saint-Raphaël de l'île Bizard, 1976, 298 p.

BÉLISLE, Michel et coll. *Sainte-Anne-de-Bellevue 1703-2003,* Montréal, Paroisse Sainte-Anne-de-Bellevue, 2003, 244 p.

BLAND, John. *Sainte-Anne-de-Bellevue, Heritage Town, an Architect's Perspective,* 2000, 47 p.

LE GROUPE INTÉGRATION. *Patrimoine architectural et urbain ville de Sainte-Geneviève. Rapport de recherche historique,* 1987.

LOCAS, Marc. *La « côte Sainte-Geneviève »… cent ans plus tard 1900-2000,* 1999, 174 p.

LOCAS, Marc. *Sainte-Geneviève… ses quatre saisons,* 1990, 176 p.

PATRIMOINE CANADIEN. PARCS CANADA. *Le canal de Sainte-Anne. L'avenir du canal historique. Document de consultation publique,* Ottawa, Ministère des Travaux publics et services gouvernementaux, 1997, 68 p.

SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE ET D'HISTOIRE DE L'ÎLE BIZARD. *Manoir Denis-Benjamin Viger, 376, rue Cherrier, Île-Bizard,* mai 2002.

ST-LOUIS, Denis. *Maçonnerie traditionnelle. Document technique : régions de Montréal et de Québec, Vol. 1, Origine et caractéristiques des matériaux,* Héritage Montréal, 1984, 147 p.

VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE. *Plan d'urbanisme. Annexe 2. Analyse patrimoniale,* Sainte-Anne-de-Bellevue, s.d., 31 p.

Montréal